

Frères, repoussoirs ou étrangers ? La « diaspora » francophone dans la conscience historique des intellectuels et militants nationalistes du Québec : l'exemple de *L'Action nationale* (1970-1995)

Michel Bock

Volume 13, 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1069938ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1069938ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société Charlevoix
Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1203-4371 (print)
2371-6878 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bock, M. (2020). Frères, repoussoirs ou étrangers ? La « diaspora » francophone dans la conscience historique des intellectuels et militants nationalistes du Québec : l'exemple de *L'Action nationale* (1970-1995). *Cahiers Charlevoix*, 13, 373–440. <https://doi.org/10.7202/1069938ar>

Article abstract

En dernier lieu, Michel Bock aborde un sujet encore peu étudié : la conception que se sont faite les nationalistes québécois des minorités francophones au lendemain des États généraux du Canada français jusqu'au second référendum sur la souveraineté du Québec (1970-1995). Les historiens présentent souvent la Révolution tranquille comme le moment au cours duquel l'ancienne conception « diasporique » de la « nation canadienne-française » se serait définitivement éteinte, renvoyant le Québec et les minorités francophones dos à dos. Pour vérifier cette assertion, il examine la place que ces minorités occupent dans la revue mensuelle L'Action nationale, l'un des principaux porte-étendard du mouvement nationaliste québécois. L'analyse de la représentation des Franco-Ontariens, des Acadiens et des autres composantes de l'Amérique française dans la conscience historique des nationalistes québécois donne des résultats parfois étonnants et montre que ces communautés ont continué, pendant toute la période à l'étude, de représenter un enjeu symbolique de première importance pour eux. Si les uns concevaient le Québec comme le foyer d'une nation transfrontalière chargé de responsabilités plus ou moins lourdes envers la « diaspora », les autres en viendraient, quoique beaucoup plus tardivement, à le concevoir comme une collectivité « neuve » ayant rompu avec la conscience historique du Canada français et « exculturé » les communautés francophones situées à l'extérieur de ses frontières. Ainsi, la représentation que l'on se faisait des groupes francophones minoritaires, tantôt « consubstantiels » au Québec, tantôt « étrangers », oscillait entre différents pôles traduisant l'existence d'un vif débat sur le type d'action politique et d'intégration nationale qu'il lui fallait privilégier.

**Frères, repoussoirs ou étrangers ?
La « diaspora » francophone
dans la conscience historique des intellectuels
et militants nationalistes du Québec :
l'exemple de *L'Action nationale* (1970-1995)**

MICHEL BOCK

Département d'histoire
Université d'Ottawa

SOMMAIRE

I. UNE SOURCE : <i>L'ACTION NATIONALE</i>	383
II. UNE MÈRE PATRIE AVEC OU SANS REJETONS ? (1970-1978)	386
A. La hantise du minoritaire	386
B. Le moment acadien de <i>L'Action nationale</i>	393
III. À L'HEURE DES REFONDATIONS (1979-1986)	404
A. La diaspora, le lieu d'une mémoire morte ou vivante ?	404
B. Un Québec affaibli face à la diaspora	412
IV. DE MÈRE PATRIE À COLLECTIVITÉ NEUVE (1987-1995)	421
A. <i>Mea culpa</i>	421
B. « Exculturer » la diaspora ?	428
CONCLUSION	436

**Frères, repoussoirs ou étrangers ?
La « diaspora » francophone
dans la conscience historique des intellectuels
et militants nationalistes du Québec :
l'exemple de *L'Action nationale* (1970-1995)**

En novembre 1988, le directeur de la revue montréalaise *L'Action nationale*, Rosaire Morin, offrait le plaidoyer suivant en faveur d'un rapprochement entre le Québec, les Acadiens et les minorités canadiennes-françaises de l'Ontario et de l'Ouest :

Les francophones de l'Ontario se définissent peu à peu une identité qui leur est propre, à l'instar des Acadiens qui possèdent aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une nation. Cette personnalité nationale qu'ils recherchent est probablement une condition de leur survie comme communauté française. Il est toutefois souhaitable que les francophones du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest soient capables d'unir leurs efforts pour s'entraider mutuellement, respectant en tout temps l'autonomie de chaque groupe. Si la fraternité n'existe pas, si la solidarité n'est pas inventée, chacune des communautés en sortira affaiblie¹...

Une telle affirmation pourrait avoir de quoi surprendre, compte tenu du rôle qu'avait joué Morin dans l'organisation et l'orientation politique des États généraux du Canada français (1966, 1967, 1969), une vingtaine d'années plus tôt. Les historiens Marcel Martel et Gaétan Gervais ont bien montré en quoi les États généraux, très largement ralliés au « néonationalisme » québécois, ont consacré, symboliquement, la « rupture » du Canada français, en prônant pour le Québec un nouveau rapport au politique se traduisant par

1. Rosaire Morin, « En marge de l'actualité », *L'Action nationale* (ci-après *AN*), novembre 1988, p. 803.

la montée en puissance de l'idéologie indépendantiste². Morin, en particulier, bien qu'il eût souhaité et encouragé la participation des groupes francophones minoritaires aux États généraux, n'avait pas semblé payer cher de leur peau, à l'époque : même en Ontario et au Nouveau-Brunswick, pourtant les principaux bastions de la présence française hors Québec, les taux d'assimilation étaient catastrophiques, leur avait-il expliqué en 1968, tandis que la majorité anglophone résistait avec entêtement à l'expansion du bilinguisme au pays. À la fin des années 1960, il avait paru clair, aux yeux de Morin, que « c'[était] au Québec que se jou[ait] le destin de tous les Français d'Amérique³ ». La suite de cette histoire est bien connue. Une collision frontale s'ensuivrait entre le Québec et les « francophones hors Québec », toujours attachés à la vision bourrassiste et grouxliste du Canada, celle de la dualité nationale à reconnaître d'une mer à l'autre. Le conflit contribuerait ainsi à alimenter, parmi les minorités, un fort ressentiment à l'endroit de la « province-mère », qu'elles accuseraient parfois de les avoir abandonnées, voire trahies, un ressentiment que les « *dead ducks* » de René Lévesque et le « cadavre encore chaud » d'Yves Beauchemin viendraient périodiquement attiser.

Il est vrai que les chercheurs présentent souvent la Révolution tranquille comme le moment de la « rupture » du Canada français, le moment au cours duquel l'ancienne solidarité « nationale » qui avait uni le Québec aux minorités de langue française aurait volé en éclats et donné naissance à divers projets politico-identitaires provincialisés au sein de la francophonie canadienne⁴. Pourtant,

2. Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p. ; Gaétan Gervais, *Des Gens de résolution : le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Prise de parole, 2003, 230 p.

3. Document sans titre envoyé par Rosaire Morin aux groupes minoritaires, 28 octobre 1968, cité par Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé*, op. cit., p. 160.

4. Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263 ; Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64 ; Marcel Martel (dir.), avec la collaboration de Robert Choquette, *Les États généraux du Canada*

l'on a encore peu étudié les rapports mutuels qu'ont entretenus le Québec et les groupes francophones minoritaires au lendemain de la Révolution tranquille. Au Québec, ce silence historiographique s'explique, en partie du moins, par l'importance qu'a prise, depuis les années 1970 et 1980, le paradigme de la nouvelle histoire sociale, qui s'est davantage intéressée aux processus de modernisation socio-économique qui se sont déployés sur le territoire québécois depuis le XIX^e siècle qu'à la réflexion sur la « référence » nationale, concept éminemment politique et intellectuel, et à son évolution⁵. Nous renvoyons ici au concept bien connu de Fernand Dumont, qui définit le « groupement par référence » comme une entité devant intégrer, symboliquement et institutionnellement, une communauté de culture en produisant pour elle une conscience historique qui, en retour, génère la solidarité nécessaire à la création d'un sujet politique autonome⁶. À cette historiographie « modernistante », que Ronald Rudin a qualifiée, un jour, de « révisionniste », s'est ajouté le paradigme de l'« américanité » qui a conduit, depuis quelque vingt-cinq ans, un certain nombre d'historiens à concevoir le Québec comme

français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa les 5, 6 et 7 novembre 1997, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, 422 p. ; Gérard Beaulieu, « Le Québec et la question québécoise dans les quotidiens du Nouveau-Brunswick, 1960-1998 », dans Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les Relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 97-125. Nous avons nous-même développé cette thèse, notamment dans Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004, 456 p.

5. Il est à noter, par ailleurs, que certains chercheurs de la francophonie canadienne minoritaire ont aussi postulé que les processus de modernisation socio-économique ont eu pour résultat la marginalisation très rapide de la référence canadienne-française en milieu francophone hors Québec, qui n'aurait existé, à peu de chose près, que dans l'esprit d'une élite largement impuissante à infléchir une réalité qu'elle comprenait mal. Voir, notamment, Linda Cardinal, « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans Marcel Martel, avec la collaboration de Robert Choquette (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après, op. cit.*, p. 213-232 ; Claude Denis, « La Patrie et son nom : essai sur ce que veut dire le "Canada français" », *Francophonies d'Amérique*, n° 6, 1996, p. 185-198.

6. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1995, p. 342-348.

une société « neuve » en rupture plus ou moins profonde avec le traditionalisme sur lequel était pourtant fondée l'ancienne référence nationale canadienne-française⁷. Dans un cas comme dans l'autre, le rapport entretenu par le Québec, depuis les années 1960, avec le reste du Canada français et l'Acadie est resté dans l'angle mort de l'historiographie québécoise, à quelques exceptions notables près⁸. Des études plus récentes ont cependant jeté un regard nouveau sur le phénomène de l'« éclatement » du Canada français en cherchant à le comprendre davantage à la lumière de sa désinstitutionnalisation, pendant les années 1960, que seulement en fonction de la montée en puissance de l'idéologie néonationaliste au Québec. Nos propres travaux, par exemple, ont montré la persistance de la référence canadienne-française dans la conscience historique de l'Ontario français, alors qu'il tâchait de se donner de nouvelles assises institutionnelles après que l'ancienne « Église-nation » canadienne-française eut été balayée sous l'impulsion des transformations politiques, sociales et culturelles de la Révolution tranquille⁹. Autrement dit,

7. Pour un aperçu du débat sur l'américanité du Québec, voir Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001, 504 p. ; Joseph-Yvon Thériault, *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 2002, 373 p.

8. À ce chapitre, le lecteur consultera Jean-François Laniel, « L'État québécois est-il un État-parent ? Nationalisme transfrontalier et minorités nationales dans l'espace (post) canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. 58, n° 3, 2017, p. 549-579. Voir aussi les nombreuses études qu'a produites et suscitées Fernand Harvey sur les rapports Québec-Acadie, dont les suivantes : Fernand Harvey, « Les Relations culturelles Québec-Acadie », *Les Cahiers des Dix*, n° 59, 1999, p. 235-250 ; Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les Relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité, op. cit.*. Voir aussi Anne-Andrée Denault, « Abandon ou solidarité ? Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'Espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2008, p. 431-462.

9. Michel Bock, « Des braises sous les cendres. L'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans Jean-François Laniel et Joseph-Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 167-231. Voir aussi Serge Miville, « “Nous sommes l'un des deux peuples fondateurs et nous voulons être traités comme tel” : la référence canadienne-française dans la presse franco-ontarienne (1969-1982) », *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 18, n° 1, automne 2017, p. 111-148 ; Serge Miville, « “À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son

si l'organisation sociale qui avait structuré le Canada français depuis un siècle est largement tombée en désuétude pendant les années 1960, l'idée qu'elle soutenait, en revanche, celle d'une nécessaire solidarité culturelle, voire « nationale » entre les différentes composantes de la francophonie canadienne, a mis plus de temps à s'éteindre, continuant ainsi à orienter son action politique, du moins en partie.

Il est à noter que ces études plus récentes ont à peu près toutes posé la question de la persistance de la référence canadienne-française à partir du point de vue des minorités francophones elles-mêmes en privilégiant, plus spécifiquement, l'étude du cas franco-ontarien. L'absence de l'Acadie de cette discussion historiographique s'explique sans doute par sa relative (et ancienne) autonomie référentielle, laquelle a engendré, historiquement, un autre rapport au Québec. Ce dernier, sans aller jusqu'à dire qu'il n'a suscité qu'indifférence en Acadie, a occupé une place différente, peut-être plus ambiguë, dans son imaginaire collectif¹⁰. Pour les fins de cette étude, il importe surtout de retenir

âme de francophone?" Identité et mémoire en Ontario français après la "rupture" selon la presse franco-ontarienne (1969-1986) », thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2011, 246 p. ; François-Olivier Dorais, *Un historien dans la cité. Gaétan Gervais et l'Ontario français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, 264 p. ; Joseph-Yvon Thériault et E.-Martin Meunier, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'Espace francophone en milieu minoritaire au Canada*, op. cit., p. 205-238 ; Danika Gourgon, « "Préférez-vous votre œil droit ou votre œil gauche ?" Langue et religion dans le débat sur la gestion scolaire en Ontario français », thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2016, 175 p.

10. Jean-Paul Hauteœur, *L'Acadie du discours*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, 351 p. ; Michel Roy, *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec/Amérique, 1978, 203 p. ; Léon Thériault, *La Question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie, [1982], 250 p. ; Joseph-Yvon Thériault, *L'Identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995, 323 p. ; Léon Thériault, « L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960) : froideur ou méfiance ? », dans Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les Relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité*, op. cit., p. 49-71 ; Julien Massicotte, « L'Acadie du progrès et du désenchantement, 1960-1994 », thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2011, 375 p. ; Gwénael Lamarque et Maurice Alfred Léger, « L'Église catholique, acteur de la francophonie en Amérique du Nord. L'exemple de la culture acadienne du Traité de Paris (1763) à nos jours », *Études d'histoire religieuse*, vol. 74, 2008, p. 113-126 ; Chantal Richard, « Le Récit de la Déportation comme mythe de création dans l'idéologie des Conventions nationales acadiennes (1881-1937) », *Acadiensis*,

que l'historiographie québécoise a très largement ignoré, pour sa part, la problématique de la francophonie canadienne et de la place qu'elle a pu occuper dans la conscience historique du Québec, comme si tout avait été dit, au lendemain des années 1960, et que la « rupture » avait été entièrement et définitivement consommée. Le projet canadien-français n'a peut-être jamais fait l'objet d'un consentement unanime, historiquement, au sein des communautés qu'il cherchait à intégrer et à transformer en un sujet politique autonome. Cela ne doit pas nous mener à conclure qu'il était entièrement dépourvu de substance, avant les grandes mutations de la Révolution tranquille, et qu'il fut impuissant à mobiliser ces populations en fondant leur action collective, pendant plus d'un siècle, sur une conception organique, culturelle et diasporique de la « nation francophone d'Amérique¹¹ ». Ne sommes-nous pas en droit de nous demander, conséquemment, s'il n'a pas subsisté quelque chose de la référence canadienne-française dans la conscience historique des nationalistes québécois depuis la Révolution tranquille, en dépit des refondations idéologiques et institutionnelles indéniables qui, par ailleurs, en ont découlé ? Autrement dit, le Québec a-t-il complètement cessé, au lendemain des années 1960, de se concevoir comme la « mère patrie » d'une nation définie en termes « diasporiques » et transfrontaliers ?

C'est à offrir quelques éléments de réponse à ces interrogations qu'est consacrée la présente étude, qui tâchera de projeter un éclairage inédit sur le rapport qu'ont entretenu les intellectuels et militants nationalistes du Québec avec la « diaspora » francophone entre 1970 et 1995, période qui va des États généraux au second

vol. 36, n° 1, automne 2006, p. 69-81 ; Michelle Landry, *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 158 p.

11. L'expression est de Joseph-Yvon Thériault, « La Nation francophone d'Amérique : Canadiens, Canadiens français, Québécois », dans Caroline Andrew (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 111-134. Pour une analyse du débat entourant la capacité de mobilisation du projet national canadien-français, voir Michel Bock, « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'Espace francophone en milieu minoritaire au Canada, op., cit.*, p. 161-203.

référendum québécois sur la souveraineté et qui correspond, en gros, à la crise constitutionnelle qui a secoué le Canada pendant un quart de siècle. Qualifier les communautés francophones minoritaires du Canada de « diasporiques » pourrait laisser entendre, toutefois, qu'on les conçoit simplement comme des groupes « expatriés », projetés hors de l'« État-parent » québécois et ne disposant d'aucun droit collectif particulier en tant que minorité « nationale » au sein de l'« État-hôte » canadien, pour reprendre les catégories idéal-typiques qu'a produites Rogers Brubaker dans ses travaux sur le nationalisme transfrontalier en Europe de l'Est¹². Or la frontière entre ces catégories est particulièrement poreuse dans le cas qui nous préoccupe en raison de la coexistence du Québec et des minorités francophones à l'intérieur d'un même État fédéral, lequel a été refondé, de surcroît, sur le principe de sa dualité linguistique, sinon nationale. Il est d'autant plus délicat de concevoir les communautés francophones de manière pleinement diasporique que leur élite intellectuelle a produit, au fil des décennies, un « discours d'enracinement » visant à faire du Canada tout entier le « territoire historique » de la « nation canadienne-française », pour emprunter, cette fois, aux travaux fort éclairants de Stéphanie St-Pierre¹³. Et c'est sans même parler de l'Acadie des Maritimes, issue, historiquement, d'un effort de peuplement distinct de celui de la vallée du Saint-Laurent (sauf exception¹⁴) et s'étant donné une référence nationale largement,

12. Rogers Brubaker, « National Minorities, Nationalizing States, and External National Homelands in the New Europe », *Deadalus*, vol. 124, n° 2, printemps 1995, p. 107-132.

13. Stéphanie St-Pierre, « Clercs et historiens : le discours d'enracinement et la Société historique du Nouvel-Ontario (1942 à 1950) », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n°s 1-2 (2015), p. 59-79 ; Stéphanie St-Pierre, « Écrire pour l'Autre : les publications de langue anglaise de deux sociétés historiques en milieu minoritaire », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 29, n° 1, 2017, p. 83-114.

14. Le cas des « Brayons » du Madawaska, issus de la rencontre entre Acadiens et Canadiens français venus du Québec, complexifie la question encore davantage. Voir Jacques-Paul Couturier, « La République du Madawaska et l'Acadie : la construction identitaire d'une région néo-brunswickoise au xx^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 2, automne 2002, p. 153-184 ; Philippe Volpé, « La Brayonnité, la brayonnité ?!? Référence madawaskayenne en chantier, 1785-2014 », *Acadiensis*, vol. 44, n° 1, hiver-printemps 2015, p. 64-90.

sinon complètement autonome à partir de la « Renaissance acadienne » des années 1880. Rappelons, cependant, que le concept de diaspora en est venu à englober une grande variété de définitions depuis son entrée dans les sciences humaines au cours des années 1960, lesquelles s'éloignent plus ou moins, selon le cas, de l'archétype de la diaspora juive. Les travaux de synthèse de l'historien français Stéphane Dufoix montrent que la gamme des définitions proposées va des plus « ouvertes » (toute minorité vulnérable dans une société donnée) aux plus « catégoriques » (une population expatriée et marginalisée se rapportant, symboliquement, à un territoire de référence originel qu'il s'agit de défendre tout en espérant y retourner), en passant par les définitions « oxymoriques » ou postmodernes (les groupes minoritaires dont la multiplicité des appartenances et la fluidité identitaire tendent à minimiser le poids du « centre » dans leur conscience individuelle et collective, quitte à valoriser la marge, le métissage et l'hybridité)¹⁵.

La diaspora, comme concept, ne va donc pas de soi, et il ne nous appartient pas de déterminer, dans ces pages, si les communautés francophones minoritaires correspondent à l'une ou à l'autre de ces définitions. Une telle démarche serait d'autant plus risquée que la question comporte ici une dimension indéniablement politique, voire idéologique, selon que l'on considérera le Canada (à l'exclusion du Québec) comme l'« État-hôte » ou l'« État-parent » des communautés minoritaires, des postulats qui renvoient à deux modes d'intégration politique et nationale distincts. Notre objectif consiste plutôt à tenter de comprendre et

15. Stéphane Dufoix *La Dispersion. Une histoire de l'usage du mot diaspora*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011, 573 p. ; Stéphane Dufoix, *Les Diasporas*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 128 p. Un débat semblable a cours sur le concept de métropole, lequel recoupe en partie celui qui entoure la définition du concept de diaspora. Voir, notamment, Christian Topalov *et al.* (dir.), *L'Aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Éditions Robert Laffont, 2010, p. 749-774 ; Richard Rodger, « The Significance of the Metropolis », dans Dorothee Brantz, Sasha Disko et Georg Wagner-Kyora (dir.), *Thick Space : Approaches to Metropolitanism*, Piscataway (NJ), Transaction Publishers, 2012, p. 85-103 ; Heniz Reif, « Metropolises : History, Concepts, Methodologies », dans Brantz, Disko et Wagner-Kyora (dir.), *Thick Space, op. cit.*, p. 31-47.

de qualifier la place qu'ont occupée les communautés minoritaires dans la conscience historique des nationalistes québécois, de déterminer si les seconds ont pu considérer le Québec comme l'« État-parent » des premières et, le cas échéant, s'ils lui ont assigné des responsabilités particulières en tant que « métropole » d'une nation « dispersée ».

I. UNE SOURCE : *L'ACTION NATIONALE*

Nous avons choisi de nous intéresser, plus précisément, aux intellectuels qui prennent la plume dans les pages de la revue mensuelle *L'Action nationale*, l'un des principaux lieux de rencontre et d'expression, historiquement, des penseurs nationalistes du Québec et, parfois, d'ailleurs au Canada français. Fondée en 1917, la revue, qui s'intitulait alors *L'Action française* avant d'être rebaptisée *L'Action canadienne-française* et d'adopter, en 1933, sa désignation actuelle, fut longtemps et très intimement associée au groulxisme, tout en se tenant globalement à l'écart des courants de pensée radicaux, qu'il s'agisse des droites européennes des années 1930, du marxisme ou de l'idéologie de la décolonisation des années 1960, du moins dans sa version la plus révolutionnaire¹⁶. Après 1945 et pendant la Révolution tranquille, la revue hébergea, parfois dans la confusion et la dissension, des intellectuels de diverses tendances idéologiques allant de l'orthodoxie traditionaliste qu'incarnaient les figures tutélaires de Lionel Groulx, François-Albert Angers et Richard Arès, aux tenants d'une gauche catholique, dont André Laurendeau et Jean Genest, s'appliquant à réconcilier la philosophie des penseurs personnalistes français (Emmanuel Mounier, Jacques Maritain, Daniel-Rops, etc.) avec la doctrine nationaliste canadienne-française¹⁷. Si les traditionalistes et les

16. Susan Mann Trofimenkoff, *Action française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p. ; Pascale Ryan, *Penser la nation : la Ligue d'action nationale, 1917-1960*, Montréal, Leméac, 2006, 324 p. Il est à noter que la publication de la revue a été interrompue entre 1928 et 1933.

17. Michel Bock et Hugues Théorêt, « Les Revues traditionalistes canadiennes-française devant les droites radicales européennes. L'exemple de *L'Action nationale* et

personnalistes avaient éprouvé, les uns comme les autres, de fortes réticences à mettre franchement le cap sur l'avènement d'un État national et à produire une réflexion un tant soit peu substantielle sur les institutions politiques qui gouvernaient les Canadiens français, ces scrupules se dissipèrent en grande partie pendant les années 1960, comme devaient en témoigner la participation de *L'Action nationale* à l'organisation des États généraux, puis les prises de position en faveur de l'indépendance du Québec qu'ont multipliées, depuis, des intellectuels de tout acabit¹⁸.

S'il est vrai qu'elle ne contient pas à elle seule l'entièreté de la réflexion produite au Québec sur la question nationale, le radicalisme (de gauche ou de droite) n'y ayant fait que de rares incursions, il reste que la centenaire et vénérable *Action nationale* est demeurée l'une des principales tribunes mises à la disposition des intellectuels et des autres militants nationalistes québécois pendant toute la période retenue pour cette étude. Pour quiconque cherche à mieux comprendre l'évolution de la réflexion faite par le courant nationaliste majoritaire sur la fonction de « métropole » francophone qu'a pu exercer le Québec à l'échelle du Canada, voire du continent, elle recèle ainsi un potentiel heuristique très grand et, disons-le, largement inexploité au-delà des années 1920¹⁹. En ce qui a trait à la période que nous avons retenue, la matière est pourtant abondante : nous avons recensé 222 articles publiés dans *L'Action nationale* entre 1970 et 1995 portant, en tout ou en partie, sur les communautés francophones minoritaires du Canada (et, parfois, des États-Unis), un total qui correspond à

de *Tradition et progrès* (1945 à 1970) », dans Olivier Dard (dir.), *Supports et vecteurs des droites radicales au xx^e siècle (Europe / Amériques)*, Berne, Peter Lang, 2013, p. 169-185 ; Michel Bock et Hugues Théorêt, « Le Communisme et la Guerre froide dans le Canada français d'après-guerre. Étude croisée des discours et des références internationales dans *L'Action nationale* et chez Adrien Arcand (1945-1970) », dans Olivier Dard (dir.), *Références et thèmes des droites radicales au xx^e siècle (Europe / Amériques)*, Berne, Éditions Peter Lang, 2014, p. 245-270.

18. Michel Bock, « Le Rapport des groulxistes au politique. Entre méfiance et tentation », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 129, janvier-mars 2016, p. 27-42.

19. *Id.*, « “Le Québec a charge d'âmes” : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 3, hiver 2001, p. 345-384.

une moyenne annuelle de 8,5 articles²⁰. En gardant à l'esprit que la revue publie dix ou onze numéros par année, nous pouvons conclure qu'une très forte majorité des livraisons parues pendant la période à l'étude contiennent, en moyenne, un article portant, d'une manière ou d'une autre, sur la francophonie minoritaire. Il ne s'agit, bien entendu, que d'approximations reflétant mal les variations que nous avons constatées dans le corpus, lesquelles vont du silence radio presque total, à l'occasion, sur les enjeux liés à la francophonie minoritaire, aux regains d'intérêt périodiques et parfois très concentrés, dans le temps, qu'ils ont pu susciter (surtout à compter de la fin des années 1980), des regains d'intérêt qui pouvaient aussi se traduire par la publication de dossiers et de numéros spéciaux consacrés aux minorités (l'Acadie, par exemple, en aurait deux).

Sur le plan strictement quantitatif, donc, l'abondance des sources semble déjà indiquer que les intellectuels et militants nationalistes qui ont prêté leur plume à *L'Action nationale* étaient loin d'avoir complètement refoulé dans un coin obscur de leur mémoire le souvenir de la « diaspora ». Cette constatation faite, encore faut-il essayer de comprendre ce qu'ils ont pu en dire. L'étude de la place qu'ont occupée les Franco-Ontariens, les Acadiens et les autres composantes de l'Amérique française dans les préoccupations des collaborateurs de la revue donne des résultats parfois étonnants, comme nous le verrons dans ces pages, et permet d'apporter des nuances substantielles à la thèse de la mise au rancart définitive de la référence canadienne-française, pendant la Révolution tranquille, laquelle occupe toujours une

20. Nous avons réparti les articles retenus en trois catégories : 1) ceux qui portent principalement sur un aspect ou un autre de la réalité de la francophonie minoritaire ; 2) ceux dans lesquels la francophonie minoritaire représente un élément ou un thème central, mais intégré à un argumentaire portant sur des questions plus globales ; 3) ceux dans lesquels la francophonie minoritaire est mentionnée au passage, sans toutefois que le traitement soit très développé. Ces trois catégories regroupent, respectivement, 120, 70 et 32 articles, pour un total de 222. Il est à noter que, parmi les auteurs retenus (près d'une centaine), l'on retrouve plusieurs collaborateurs réguliers de la revue, des collaborateurs occasionnels ou invités, ainsi que des auteurs issus des minorités francophones elles-mêmes ayant produit des textes (55, au total) commentés ou présentés, très souvent, par la direction.

place préminente dans l'historiographie. Notre démarche vise ainsi à mieux comprendre les tensions et les polarisations qui ont structuré la conscience historique des intellectuels nationalistes, l'importance qu'ils accordaient à la fonction de « mère patrie » du Québec vis-à-vis de la francophonie canadienne et nord-américaine, ainsi que le débat qui avait cours sur le mode d'intégration nationale qu'il lui fallait privilégier.

II. UNE MÈRE PATRIE AVEC OU SANS REJETONS ? (1970-1978)

A. La hantise du minoritaire

La période qui suit immédiatement la Révolution tranquille est celle qui, de loin, compte le plus petit nombre d'articles parus dans *L'Action nationale* sur les enjeux liés à la francophonie canadienne²¹. S'il est difficile d'expliquer ce mutisme relatif, nous pouvons formuler l'hypothèse que l'équipe éditoriale de la revue préférerait laisser la poussière retomber et les esprits se calmer après les affrontements, les dénonciations et l'acrimonie qui avaient marqué les États généraux. Rappelons que la majeure partie de la délégation franco-ontarienne, la plus imposante, numériquement, parmi les communautés francophones minoritaires, avait pris la décision controversée, mais combien symbolique, de boycotter les assises nationales de 1969 face à la déferlante indépendantiste qui avait gagné l'immense majorité des délégués québécois et, surtout, au peu d'intérêt qu'avaient suscité ses propres préoccupations lors des rendez-vous de 1966 et de 1967. Confrontée à la dégradation des rapports entre le Québec et les minorités francophones, l'équipe éditoriale de la revue cherchait-elle simplement à marquer un temps d'arrêt afin de permettre à chacun de reprendre son souffle et, le cas échéant, de panser ses plaies ?

21. Entre 1970 et 1978, nous avons relevé 61 articles consacrés à la francophonie minoritaire. Cependant, ce total est faussé, en quelque sorte, par la publication, en 1977 et 1978, de deux numéros thématiques consacrés exceptionnellement à l'Acadie, lesquels contiennent à eux seuls 33 textes qui feront l'objet d'un traitement distinct dans la prochaine sous-section. Après soustraction de ces articles, l'on se retrouve avec un total plus modeste de 28 articles publiés entre 1970 et 1978, soit moins de 13 % du corpus.

Il était aussi possible que ce silence relatif eût simplement traduit la conviction que le Québec et les minorités avaient véritablement franchi le Rubicon et que les dommages infligés à leurs relations étaient irréparables. Il est tout de même étonnant de constater que la revue garda aussi un silence à peu près total sur les États généraux eux-mêmes, comme si elle avait voulu en effacer le souvenir²². Pendant la première moitié des années 1970, ses préoccupations étaient davantage tournées vers la question linguistique, devenue l'objet d'un intense débat politique depuis la crise scolaire de Saint-Léonard (1968), en banlieue de Montréal, au cours de laquelle des parents d'origine italienne, entre autres, avaient revendiqué le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, suscitant le mécontentement des nationalistes qui exigeaient, à l'inverse, la francisation totale du système scolaire québécois et la désignation du français comme langue officielle du Québec. Les émeutes qui s'en étaient suivies avaient conduit le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand à adopter la loi 63 (1969), qui consacrait le libre choix en matière de langue d'enseignement. Ce geste avait vraisemblablement conduit à son effondrement aux élections provinciales de 1970 et à l'élection des Libéraux de Robert Bourassa, qui intervinrent dans le débat linguistique en faisant adopter la loi 22 (1974), qui rendait plus difficile l'accès à l'école anglaise (sans toutefois l'interdire aux non-anglophones) et faisait du français la langue officielle du Québec.

C'est d'ailleurs à la lumière de la politisation de la question linguistique, dans un premier temps, que les collaborateurs de *L'Action nationale* s'interrogèrent sur la francophonie canadienne minoritaire, l'essentiel de leurs réflexions se rapportant aux conséquences de la loi fédérale sur les langues officielles qu'avait

22. La première analyse un tant soit peu substantielle des États généraux que nous ayons trouvée paraît en décembre 1984 : [Sans auteur], « Un rappel historique : les États généraux du Canada français, 1961-1969 », *AN*, décembre 1984, p. 397-402. Serge Miville a constaté un silence semblable et tout aussi curieux dans son analyse de la presse franco-ontarienne au lendemain des États généraux (Serge Miville, « “À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ?” », *op. cit.*).

fait adopter le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau en 1969. En assurant au français et à l'anglais une reconnaissance formelle à l'échelle du pays tout entier, quoique limitée au secteur public, et en créant une nouvelle catégorie juridique, celle des « minorités de langue officielle », dans chacune des provinces, y compris le Québec, la loi fédérale semblait la négation symbolique et concrète de la volonté qu'affichaient de plus en plus explicitement les nationalistes de confier la responsabilité de légiférer en matière linguistique au seul gouvernement québécois²³. Comment, donc, assurer l'avenir du français au pays ? En *bilinguisant* le Canada, quitte à faire de l'État central le grand protecteur de toutes les minorités de langue officielle du pays, anglo-québécoise et francophones hors Québec, et à concevoir à la fois les Franco-Québécois et les anglophones des autres provinces comme deux majorités hégémoniques entretenant des velléités d'uniformisation linguistique dont il eût fallu se méfier ? Ou plutôt en *francisant* le Québec, le seul territoire en Amérique du Nord où les francophones disposaient d'une majorité démographique et d'institutions politiques qu'ils pouvaient espérer contrôler ? Était-il raisonnable, se demanda-t-on à *L'Action nationale*, d'établir un tel parallèle entre la condition de la minorité anglo-québécoise, que l'histoire avait privilégiée sur le triple plan économique, politique et culturel et qui repoussait vigoureusement le statut même de minorité, et celle des francophones hors Québec, que l'histoire avait marginalisés, au contraire, et soumis à un processus d'assimilation et d'acculturation constant et peut-être irréversible ?

C'est à partir de ces interrogations que *L'Action nationale* s'appliqua à produire une réflexion substantielle sur la condition du minoritaire au Québec et ailleurs au Canada. L'un des premiers à se frotter à la question fut l'économiste corporatiste et ancien directeur de la revue, François-Albert Angers, qui continuait, avec le jésuite Richard Arès, d'en incarner la conscience traditionaliste.

23. Sur ces questions, voir Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 335 p.

Dans un long texte publié en 1970 sur « le statut de la langue française » qui reprenait les grandes lignes du témoignage qu'il avait livré, deux ans plus tôt, devant le comité parlementaire chargé d'étudier les conséquences de la crise de Saint-Léonard, Angers affirma avec force la nécessité pour le Québec d'adopter une politique d'unilinguisme français. Il dénonça, dans le même souffle, le parallélisme factice de tout régime linguistique qui eût mis sur un même pied le français et l'anglais au Canada et volontairement occulté l'inégalité du rapport de force qui s'était forgé, à la faveur de l'histoire, entre Canadiens français, largement regroupés au Québec, et Canadiens anglais²⁴. Selon Angers, le bilinguisme n'avait rien de très menaçant pour les provinces anglophones, puisque seules les minorités francophones chercheraient, dans les faits, à s'en prévaloir et à l'entretenir. Or la situation était tout autre pour la majorité francophone du Québec, dont la puissance d'attraction et d'intégration sociétale demeurerait toujours plus faible que celle de la minorité anglophone, qui avait joui, historiquement, d'une situation de « domination politique et économique²⁵ » dans la province. En accordant un statut officiel à l'anglais sur le territoire du Québec, les communautés ethnoculturelles issues de l'immigration risquaient de s'intégrer avec une facilité encore plus déconcertante à la communauté anglo-québécoise, portant ainsi atteinte à la possibilité que le français pût s'ériger en un véritable pôle d'intégration linguistique et sociétale. Pour Angers, il était clair que l'avenir du français passait par son renforcement au Québec, et non par l'ouverture toute récente au bilinguisme qu'affichait, au tournant des années 1970, le Canada anglais, ouverture dont rien, dans l'histoire, n'autorisait à conclure qu'elle y était pour rester... Les progrès institutionnels qu'avaient connus les Franco-Ontariens, ces derniers temps, à qui le gouvernement ontarien venait enfin, après plusieurs décennies de revendications, d'accorder des

24. François-Albert Angers, « La Ligue d'Action nationale et le statut de la langue française », *AN*, janvier 1970, p. 429-448.

25. *Ibid.*, p. 443.

écoles secondaires de langue française financées à même les fonds publics, s'il fallait certes s'en réjouir, ne devaient conduire personne à oublier que « l'avenir des minorités françaises – de toute la minorité française, y compris alors le Québec considéré comme partie du tout canadien – ne [pouvait] qu'être sombre sans un Québec, vrai foyer national de la communauté francophone canadienne, donc considéré comme français, et non biculturel ou bilingue²⁶ ». Il ne fallait pas se leurrer : c'était le Québec qui demeurait le principal appui culturel des minorités françaises, et non le Canada anglais, malgré sa récente conversion aux vertus du bilinguisme :

Une minorité peut refléter une civilisation qu'elle a prise ailleurs, en perpétuer les valeurs en se tenant ralliée à la source et en la reflétant dans le milieu où elle vit, mais elle ne peut pas faire sa civilisation propre, l'épanouir selon ses virtualités propres. Du seul fait qu'elle est minorité, il est évident qu'elle pourra tout au plus influencer la conception ou l'orientation des institutions politiques, économiques et sociales que créera ou que dirigera la majorité²⁷.

Sur le plan culturel, voire « civilisationnel », le Québec et les minorités demeuraient donc, pour l'essentiel, consubstantiels ; malgré les bouleversements et les déchirements qui avaient découlé de la Révolution tranquille, ils continuaient d'appartenir sans ambages au même « nous » national, la chose allant parfaitement de soi, aux yeux d'Angers. Il n'en demeure pas moins que ces réflexions étaient révélatrices des déchirements qui taraudaient une partie, du moins, de l'opinion nationaliste à l'aube des années 1970. Comment concilier la construction étatique et la francisation du Québec avec les progrès institutionnels de la diaspora canadienne-française, que les nationalistes du Québec avaient toujours revendiqués, par ailleurs, depuis au moins l'époque de Henri Bourassa et de Lionel Groulx, mais que seul le Canada anglais semblait, désormais, être en mesure d'assurer ? La solidarité nationale « transfrontalière » était chose beaucoup

26. *Ibid.*, p. 442.

27. *Loc. cit.*

plus simple à l'époque où Ottawa refusait, tout simplement, de se mêler de la vie collective des minorités francophones...

Angers n'était pas le seul à se positionner de cette manière et à considérer que tous les Canadiens français, sans égard à leur origine provinciale, avaient subi les injustices qui s'étaient abattues, historiquement, sur la tête « des nôtres » en Ontario, au Manitoba et ailleurs, des injustices qui soulignaient, en retour, la nécessité de renforcer le Québec en tant que foyer de la nation canadienne-française au pays²⁸. En 1973, son collègue Richard Arès publia dans *L'Action nationale* le texte d'une conférence qu'il avait d'abord prononcée devant un auditoire franco-manitobain à Saint-Boniface, où il avait lui-même été professeur, une trentaine d'années plus tôt. Intitulé « Qui fera l'avenir des minorités francophones au Canada ? », le texte du père Arès reprit plusieurs des thèmes développés par Angers, entre autres, mais en poussant beaucoup plus loin l'analyse des relations fort complexes qui évoluaient rapidement entre le Québec, Ottawa et les minorités²⁹. Arès se désola d'abord de ce que l'Église eût été contrainte, sous l'impulsion du processus de sécularisation, de « délaissier beaucoup des tâches de suppléance qu'elle avait assumées jusqu'à maintenant pour s'occuper surtout de l'essentiel, sinon même de sa propre survivance³⁰ », des tâches qui, sommes-nous tenté de préciser, avaient aussi compris la construction d'une organisation sociale chargée d'intégrer, institutionnellement et symboliquement, l'ensemble des communautés canadiennes-françaises dispersées au pays. Arès rappela ensuite l'ancienneté de la présence française en Amérique, y compris dans l'Ouest, laquelle fondait les droits nationaux du Canada français, n'en déplût aux trudeauistes pour qui le bilinguisme officiel n'était

28. Voir, par exemple, Jean Martucci, « Les Églises et le problème Québec-Ottawa », *AN*, janvier 1970, p. 459-461 ; Roland Gagné, « Les Racistes ne sont pas les Canadiens français », *AN*, octobre 1970, p. 104 ; Richard Arès, « Le Québec peut-il proclamer le français seule langue officielle sur son territoire ? », *AN*, avril 1974, p. 645-674.

29. Richard Arès, « Qui fera l'avenir des minorités francophones au Canada ? », *AN*, janvier 1973, p. 350-377.

30. *Ibid.*, p. 351.

rien de plus que la traduction juridique d'un phénomène non pas historique et culturel, mais simplement démoulinguistique. Il enchaîna en déplorant la marginalisation parfois extrême qu'avaient subie les minorités depuis 1867, processus qui les avait plongées dans un combat quasi perpétuel contre les injustices dont était truffée « notre histoire ». Le phénomène avait entraîné dans son sillage, par ailleurs, des taux d'assimilation linguistique qui donnaient souvent le vertige...³¹ Or, comment ne pas reconnaître que la situation démographique et politique des Canadiens français du Québec était nettement plus forte ? Comment ne pas reconnaître, insista Arès, que, si la condition des minorités françaises s'était améliorée, depuis peu, il fallait imputer ce progrès à la Révolution tranquille du Québec, qui avait commencé à transformer le rapport de force au Canada et semé, chez les anglophones, la crainte du « séparatisme », les poussant enfin à l'action ? N'était-ce pas la preuve que les intérêts du Québec et ceux des minorités continuaient de converger ? N'était-ce pas un signe, par ailleurs, qu'il fallait envisager avec circonspection la récente conversion au bilinguisme du Canada anglais, dont les motifs tenaient peut-être davantage à sa volonté de développer un « nationalisme canadien » incompatible avec le principe des deux nations fondatrices qu'à « un souci de justice envers les minorités francophones³² » ? En même temps, il fallait bien constater, selon Arès, que la transformation rapide qu'avait connue la dynamique politique au pays depuis quelques années avait inévitablement conduit le Québec à s'interroger sur ses propres responsabilités morales envers les minorités, certains préconisant qu'il abandonnât une fois pour toutes la vieille conception diasporique de la nation canadienne-française :

31. Arès reprenait ici les grandes conclusions des travaux statistiques qu'il avait entrepris dès les années 1950, lesquels ont conduit Marcel Martel à le qualifier de « *accidental embalmer* » (Marcel Martel, « *Hors du Québec, point de salut !* » Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook*, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140).

32. Richard Arès, « Qui fera l'avenir des minorités francophones au Canada ? », *AN*, janvier 1973, p. 365.

[C]’est un fait bien connu que la communauté francophone est aujourd’hui profondément divisée quant à son avenir et qu’elle se demande avec anxiété si cet avenir sera pan-canadien [*sic*] ou exclusivement québécois. Si son avenir doit être canadien, il est clair qu’elle a besoin de la présence de toutes ses minorités et qu’en conséquence elle se doit de leur venir en aide ; mais si ce même avenir doit se confiner au Québec, les minorités sont destinées à apparaître comme étant de trop, comme une surcharge, comme méritant sympathie, certes, mais pas au point de sacrifier pour elles sa propre liberté ainsi que la maîtrise de son destin.

Que la chose plaise ou non, c’est malheureusement en ces termes que la question se pose aujourd’hui : on est pour ou contre les minorités, selon que l’on croit que la communauté francophone a un avenir canadien ou un avenir seulement québécois³³.

Inquiet et hésitant, Arès n’alla pas jusqu’à trancher lui-même la question devant son auditoire franco-manitobain, une question que d’autres intervenants, cependant, ne poseraient pas toujours de manière aussi dichotomique, comme nous le verrons plus loin. Il conclut sa conférence en affirmant simplement, et conformément à ses convictions corporatistes, que l’avenir des minorités francophones serait invariablement une « œuvre collective », que « tous les facteurs de l’histoire au Canada » devaient concourir pour l’assurer, les minorités elles-mêmes, bien entendu, mais aussi le Québec et Ottawa³⁴.

B. Le moment acadien de *L’Action nationale*

Angers et Arès, nous l’avons mentionné, représentaient toujours, au début des années 1970, la conscience traditionaliste de *L’Action nationale*, un traditionalisme qui s’était toutefois réconcilié avec l’action politique directe depuis que l’« Église-nation » s’était effondrée, pendant la Révolution tranquille, sans toutefois que cela les eût nécessairement conduits à réclamer explicitement l’indépendance du Québec. Leur conception du « nous » national,

33. *Ibid.*, p. 362.

34. *Ibid.*, p. 374-375.

qui continuait d'englober les minorités francophones, de même que le sentiment d'angoisse qu'ils éprouvaient face aux défis qu'elles avaient à relever, était bien la preuve qu'il subsistait encore, dans leur esprit, quelque relent d'un groulxisme qui ne s'était pas encore définitivement éteint. Or ce n'étaient pas tous les collaborateurs de la revue qui partageaient les mêmes états d'âme à l'endroit des minorités francophones³⁵. Dans d'autres cas, l'on ne semblait évoquer les taux d'assimilation qui les minaient que pour mieux justifier le « rapatriement » de la référence nationale au Québec, quitte à ce que le Canada fût refondé non pas sur le principe du bilinguisme, mais plutôt sur l'existence parallèle de deux unilinguismes territoriaux, l'un franco-québécois, l'autre anglo-canadien. C'est ce que prônèrent, par exemple, les mathématiciens de l'Université d'Ottawa et du Collège Algonquin d'Ottawa, Charles Castonguay et Jacques Marion. À partir d'une analyse fouillée du recensement de 1971, les auteurs tâchèrent de montrer que le français faisait des gains au Québec, alors que les taux de transferts linguistiques, s'ils étaient plus modestes dans la « zone bilingue » adjacente (le nord et l'est de l'Ontario, ainsi que le nord et le nord-est du Nouveau-Brunswick), atteignaient, à l'inverse, des taux catastrophiques frôlant les 50 % à mesure qu'on s'en éloignait³⁶. « Comme en Suisse, comme en Belgique, conclurent-ils, l'unilinguisme territorial s'avère de plus en plus le seul moyen de maintenir l'équilibre linguistique du pays – et par là son bilinguisme même³⁷. »

Cette appréciation de la situation démolinguistique des minorités francophones et de leurs capacités de reproduction culturelle et linguistique ne s'appliquait pas sans discrimination

35. Voir, par exemple, Julia Richer, « L'Édition québécoise en quelques lignes », *AN*, novembre 1970, p. 263-264.

36. Charles Castonguay et Jacques Marion, « L'Anglicisation du Canada », *AN*, avril 1974, p. 733-759. Castonguay reviendrait souvent à la charge avec des études semblables (voir, entre autres : « La Montée de l'exogamie chez les jeunes francophones hors Québec : une cause majeure de l'assimilation croissante des minorités canadiennes-françaises », *AN*, novembre 1978, p. 219-224 ; « La Position des minorités francophones en 1976 », *AN*, juin 1980, p. 825-829).

37. Charles Castonguay et Jacques Marion, *op. cit.*, p. 744.

à toutes leurs communautés, cependant. Si, à l'ouest du Québec, le portrait qui se dégageait de la francophonie minoritaire était peu reluisant, en Acadie, du moins au Nouveau-Brunswick, il y avait lieu d'être plus optimiste, ainsi que le montra le père Arès lui-même dans une autre étude statistique sur les taux de transferts linguistiques qui décimaient, par ailleurs, les « minorités franco-canadiennes » de l'Ontario et de la Prairie³⁸. Il ne fallait cependant pas s'y méprendre, car les Acadiens étaient exposés, eux aussi, à des problèmes existentiels de première importance. C'est ce que martela l'avocat, politicien et militant acadien, Émile Soucy, qui signa plusieurs articles, au début des années 1970, pour dénoncer les auteurs (anglophones) du « génocide culturel » qui sévissait toujours parmi les siens et conspuer ceux qui, parmi les minorités francophones (dont les Franco-Ontariens, en particulier), n'avaient toujours pas compris que leur meilleur espoir de survie culturelle était indissociable de l'émancipation du Québec³⁹. Dans un article coiffé du titre évocateur « Notre État français, nous l'aurons ! », en référence à la célèbre conférence qu'avait prononcée l'abbé Lionel Groulx au Deuxième Congrès de la langue française à Québec en 1937, Soucy affirma qu'il eût été « inconvenant » que l'Acadie refusât au Québec le droit « de disposer de son sort », qu'une telle attitude convenait mieux, en fait, aux Loyalistes qui avaient jadis refusé de reconnaître l'indépendance des États-Unis et qui étaient venus, par la suite, « déloger les Acadiens de leurs biens⁴⁰ ».

Les lecteurs assidus de *L'Action nationale* comprirent assez rapidement, pendant les années 1970, que l'Acadie du Nouveau-Brunswick représentait un cas à part, parmi les communautés francophones minoritaires du pays. En effet, le traitement

38. Richard Arès, « Les Minorités franco-canadiennes : étude statistique », *AN*, septembre 1976, p. 34-47. Voir aussi Jean-Charles Claveau, « Le Défi canado-québécois », *AN*, mars 1978, p. 580-586.

39. Émile Soucy, « Génocide en Acadie », *AN*, novembre 1971, p. 181-187 ; *Id.*, « Que faire maintenant ? », *AN*, octobre 1972, p. 143-145. Voir aussi Pascal Poirier, « L'Acadie ! L'Acadie ! », *AN*, octobre 1972, p. 159-172.

40. Émile Soucy, « Notre État français, nous l'aurons ! », *AN*, novembre 1972, p. 218.

éditorial que recevait l'Acadie, du moins à cette époque, était sans commune mesure avec celui que l'on avait réservé, jusqu'ici, aux Franco-Ontariens et aux francophones de l'Ouest. Encore en 1975, par exemple, la revue publia le mémoire présenté par la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), quelques mois plus tôt, à la Biennale de la francophonie canadienne qu'avait organisée l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACÉLF) à Chicoutimi⁴¹. Le document avait pour objectif de montrer qu'il était impossible, historiquement et sociologiquement, de subsumer le particularisme québécois sous le paradigme du bilinguisme et du multiculturalisme canadiens, puisque le Québec, concrètement, s'était constitué en nation et donné presque tous les attributs d'un « pays ». La majorité francophone du Québec n'était donc pas réductible à un simple groupe ethnique appelé à s'intégrer, comme les autres, à la société canadienne. Il en découlait, selon la CEQ, que sa situation était radicalement différente de celle des minorités de langue française évoluant au Canada anglais... à l'exception, toutefois, des Acadiens « du nord et du nord-est du Nouveau-Brunswick » :

[Ces derniers] ne peuvent être considérés comme une simple minorité ethnique au même titre que les francophones des autres provinces anglaises, ils ne peuvent pas non plus être confondus purement et simplement avec la majorité francophone du Québec ; ils possèdent leurs caractéristiques propres et une grande vitalité ; assez bien concentrés sur un territoire suffisamment vaste où ils sont nettement majoritaires, ils auraient sans doute les moyens de contester leur statut actuel et de le faire évoluer dans un sens qu'il ne nous appartient pas de définir⁴².

Au moment où les nationalistes acadiens avaient commencé à envisager différents scénarios de sécession par rapport au Nouveau-Brunswick, l'on ne pouvait guère douter de l'option que la CEQ leur eût conseillée, si sa réserve avait été juste un

41. Centrale des enseignants du Québec, « Deux pays, deux nations », *AN*, décembre 1975, p. 316-325.

42. *Ibid.*, p. 317.

peu moins grande... Pour le reste, il faut bien saisir la différence de *nature* que voulurent établir les auteurs du mémoire entre la réalité du Québec et de l'Acadie, d'une part, et celle des « Franco-Canadiens », d'autre part (quoique les Franco-Ontariens pussent tout de même « se permettre des audaces⁴³ » interdites aux autres communautés francophones) :

Dans un cas, il s'agit de libérer un pays français d'une domination étrangère qui s'appuie sur une minorité locale extrêmement puissante. Dans l'autre cas, il s'agit de préserver les droits légitimes de groupes minoritaires au sein d'une population majoritairement anglophone. Dans un cas, il s'agit de la décolonisation de tout un peuple ; dans l'autre, il s'agit d'affirmer le droit à l'originalité d'une minorité par rapport à la majorité⁴⁴.

Certes, la cause des uns et celle des autres étaient complémentaires, mais il ne fallait d'aucune manière les confondre. À l'évidence, le propos de la CEQ, qui ne craignait pas de faire appel à l'idéologie de la décolonisation, était plus radical que celui des autres intervenants que nous avons retenus jusqu'ici, signe, peut-être, que les paramètres de l'espace discursif dans lequel s'inscrivait la revue étaient en train de se déplacer. De même, si la CEQ prônait toujours la solidarité parmi tous les francophones du Canada, elle refusait, dans le même souffle, d'envisager leurs rapports mutuels à l'aune de la vieille conception diasporique du Canada français. Ni frères, ni repoussoirs, mais pas tout à fait étrangères non plus, les communautés franco-canadiennes avaient leur identité propre ; elles n'étaient pas que l'« appendice » du Québec dont elles se devaient, en retour, de reconnaître le droit à l'autodétermination, si elles comptaient entretenir avec lui des rapports fructueux⁴⁵. Quant à l'Acadie « du nord et du nord-est du Nouveau-Brunswick », elle avait le pouvoir, si elle savait s'en servir, de se libérer du carcan colonial qui la réduisait à une simple minorité ethnique.

43. *Ibid.*, p. 321-322.

44. *Ibid.*, p. 321.

45. *Ibid.*, p. 322.

L'engouement dont faisait preuve *L'Action nationale* pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick s'expliquait en partie par le fait que les taux d'assimilation y étaient moins élevés qu'ailleurs dans la francophonie minoritaire, y compris les autres provinces maritimes. Mais il y avait plus : les collaborateurs de la revue éprouvaient une fascination croissante à l'endroit de la forme particulière que prenait le débat politique acadien dans la seconde moitié des années 1970. Rappelons brièvement le contexte. Le Parti acadien, fondé en 1972 pour donner une voix à la classe ouvrière acadienne, avait commencé à épouser la cause d'un nationalisme territorial plus agressif qui devait conduire plusieurs militants à prôner la sécession et l'autonomisation des parties acadiennes du Nouveau-Brunswick. La cause pouvait sembler d'autant plus urgente que le projet d'union des provinces maritimes, qui eût puissamment exacerbé la minorisation des Acadiens, faisait des retours réguliers, comme la marée, dans le discours d'une partie de la classe politique anglophone. La Convention nationale acadienne de 1979 représentait, à ce chapitre, un point tournant dans le débat sur l'avenir politique et national de l'Acadie, auquel vint s'ajouter le travail de réflexion produit par des intellectuels et militants comme Jean-Paul Hauteœur, Michel Roy et Léon Thériault, entre autres, qui s'interrogèrent sur la capacité qu'avait l'Acadie de s'ériger en société globale autonome⁴⁶. Entre la création d'une province acadienne, toutefois, et l'intégration du territoire acadien à un éventuel Québec souverain (sans même parler de l'indépendance pure et simple), le choix qui s'offrait aux nationalistes acadiens ne s'imposait pas de lui-même⁴⁷.

46. Jean-Paul Hauteœur, *op.cit.*, Michel Roy, *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec/Amérique, 1978, 203 p. ; Léon Thériault, *La Question du pouvoir en Acadie*, *op. cit.*

47. L'on consultera, sur ces questions, Julien Massicotte, « L'Acadie du progrès et du désenchantement, 1960-1994 », *op. cit.* ; *Id.*, « Le Territoire de l'Acadie: contextes et perceptions », dans Martin Pâquet (dir.) et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 79-103 ; Julien Massicotte et Philippe Volpé, « Le Quarantième Anniversaire de la fondation du Parti acadien : que reste-t-il d'une Acadie prospective aujourd'hui ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 1, automne 2013, p. 180-190 ; Michael Poplyanski, « Unilinguisme québécois et bilinguisme acadien : les politiques linguistiques du

À *L'Action nationale*, il eût été étonnant, bien entendu, que l'on restât indifférent face à un tel débat, d'autant que le Québec semblait en être devenu partie prenante. C'est ainsi qu'en novembre 1977, la revue consacra un numéro tout entier à la question acadienne en le plaçant sous la direction de Pierre Trépanier, un jeune historien québécois récemment embauché à l'Université de Moncton. Intitulée « Aujourd'hui l'Acadie », cette livraison de la revue rassembla une portion impressionnante du gratin intellectuel de l'Acadie, non seulement du Nouveau-Brunswick, mais aussi de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard : Michel Bastarache, Donatien Gaudet, Léon Thériault, Herménégilde Chiasson, Jules Boudreau, Francis Blanchard, Martin-J. Légère, Lauraine Léger, Gérard Snow, etc. Les thèmes abordés étaient nombreux et allèrent de la crise constitutionnelle aux garanties linguistiques en passant par l'économie, les questions socioculturelles, la religion et le folklore. Se décrivant lui-même comme un « étranger » qui n'en était pas moins le « bienvenu » à Moncton, Trépanier expliqua aux lecteurs de *L'Action nationale* que l'Acadie était à la « croisée des chemins », et qu'il lui faudrait agir rapidement pour « ne pas manquer son rendez-vous avec l'histoire⁴⁸ ». La diversité thématique et géographique des contributions individuelles faisait en sorte qu'il n'était pas facile d'en dégager avec précision le programme politique. Cela n'empêcha pas Trépanier de se risquer à projeter l'Acadie dans l'avenir qu'il espérait pour elle. Son analyse de la condition acadienne était à la fois clinique et empathique : d'emblée, il déplora la dispersion à laquelle était astreint le peuple acadien, « une lourde hypothèque, qu'il [était] cruel de lever ».

Et pourtant, comment rompre l'indétermination, sans admettre que, dans les Maritimes, il n'y a de vie collective possible, pour les Acadiens, qu'au Nouveau-Brunswick ? On a beau chercher

Parti québécois et du Parti acadien, 1970-1978 », *Francophonies d'Amérique*, n° 34, 2012, p. 155-171 ; Roger Ouellette, *Le Parti acadien : de la fondation à la disparition, 1972-1982*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1992, 119 p.

48. Pierre Trépanier, « Aujourd'hui l'Acadie », *AN*, novembre-décembre 1977, p. 184.

les signes du contraire, on ne voit poindre rien d'autre, pour les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, que la continuation d'une survivance familiale et individuelle, de plus en plus circonscrite au charme attachant mais vieillot du folklore. Il leur manque le nombre. La loi du nombre, en histoire, est implacable⁴⁹.

Si les Acadiens comptaient prendre la forme, collectivement, d'un authentique sujet politique, il paraissait clair, aux yeux de Trépanier, qu'il leur faudrait faire la part du feu et investir leur temps, leurs énergies et leurs ressources là où ils avaient encore quelque chance de succès. Les Acadiens, fussent-ils du Nouveau-Brunswick, devaient tout de même envisager leur avenir avec lucidité, car certains projets leur étaient simplement hors d'atteinte dont, surtout, la création d'une province acadienne autonome, pour laquelle ils n'avaient ni la « masse critique », ni la puissance socio-économique nécessaires. Il existait cependant des solutions de rechange tout à fait honorables :

L'auteur de ces lignes caresse un rêve, sans s'illusionner sur les chances de réalisation : l'union du foyer acadien du Nouveau-Brunswick avec le Québec. [...] La perspective d'avenir qu'on évoque ici serait une union, pas une annexion, ni une fusion. Certains proposent de fédéraliser le Nouveau-Brunswick pour permettre au particularisme acadien de s'épanouir pleinement. Dans une union fédérale Québec-Acadie, les Québécois seraient-ils moins bons partenaires que les Anglo-Canadiens dans une fédération Acadie-Nouveau-Brunswick ? Les Québécois ne commettront pas l'impair de prendre l'initiative. Ce sera aux Acadiens de décider. Pure spéculation, que tout cela ? Peut-être, mais il est bon d'explorer toutes les avenues de la décolonisation⁵⁰.

Cette livraison de *L'Action nationale* se termina sur un bref message de René Lévesque au président de la Société nationale des Acadiens, Fernand Landry. Le premier ministre du Québec, au pouvoir depuis à peine un an, souhaita « longue vie à nos frères

49. *Ibid.*, p. 184.

50. *Ibid.*, p. 185.

d'Acadie » et s'assura de mentionner, au passage, les accords de réciprocité qu'il avait proposés à ses homologues provinciaux dans le dessein de les inciter à « assurer que les groupes minoritaires [francophones] [fussent] respectés de la façon dont l'a[vait] toujours été et continuera[it] de l'être, la minorité anglophone du Québec⁵¹ ». Le numéro fut lancé à Montréal en grande pompe devant un rassemblement de dignitaires issus, notamment, du gouvernement québécois et de l'élite acadienne et francophone hors Québec. Dans son allocution de circonstance, le directeur de la revue, Jean Genest, reprit à son propre compte plusieurs des idées qu'avait développées Pierre Trépanier en évoquant, de plus, le contexte « exceptionnel » dans lequel se trouvait le pays depuis l'élection du Parti québécois, le 15 novembre 1976, élection qui « impos[ait au Québec] un examen de conscience radical sur le contrat qui nous fai[sai]t partenaires du Canada⁵² ». Si l'heure de vérité sonnerait bientôt pour le Québec, l'Acadie se rapprochait, elle aussi, du « point de non-retour⁵³ ». Pour Genest, les Acadiens devaient repousser vigoureusement le *statu quo*, soit le régime fédéral actuel, qui n'avait jamais représenté pour eux qu'un boulet en rompant leur unité politique et territoriale, en exacerbant leur condition de minoritaires et en les marginalisant sur le plan socio-économique. Comme Trépanier, Genest était d'avis, cependant, que les Acadiens n'avaient pas les reins assez solides pour assurer la viabilité d'une province autonome (et que dire d'un État indépendant !). La solution la plus claire et la plus avantageuse qui se profilât à l'horizon, n'était-ce pas l'intégration des Acadiens, « du moins là où ils [étaient] plus nombreux », à un éventuel Québec souverain ?

Cette intégration peut être prévue comme une nouvelle région du Québec ou comme une partie « souveraine » rattachée au Québec. L'idée de fond serait d'unir, par une intégration pas encore définie mais volontaire et libre, leurs forces culturelles,

51. René Lévesque, « Message », *AN*, novembre-décembre 1977, p. 327.

52. Jean Genest, « Aujourd'hui l'Acadie », *AN*, février 1978, p. 463.

53. *Ibid.*, p. 466.

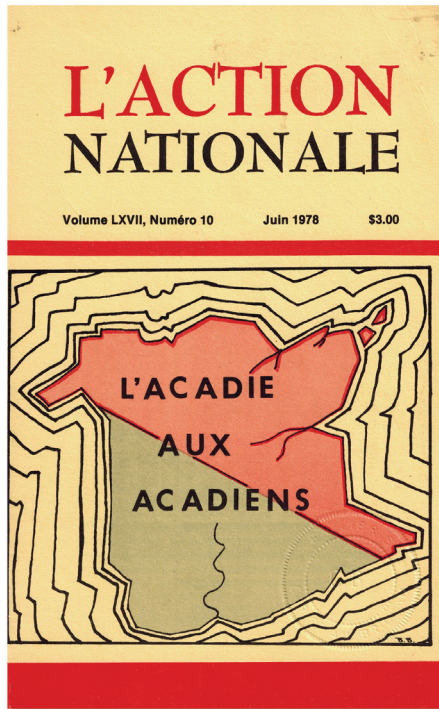
économiques et politiques à celles des Québécois. L'Amérique du [N]ord n'oblige-t-elle pas à une concentration des forces françaises⁵⁴ ?

L'Action nationale n'avait pas consacré de numéro spécial à l'Acadie depuis celui que Genest avait lui-même préparé en avril 1961. Plus de quinze ans s'étaient écoulés dans l'intervalle, mais la prochaine fois, l'attente serait nettement moins longue... à peine six mois ! En effet, en juin 1978, la revue récidivait en publiant un second numéro sur la question acadienne, lequel portait cependant un titre beaucoup plus engagé que le précédent : « L'Acadie aux Acadiens ». Cette fois, il n'était plus permis de douter de l'option politique que l'on privilégiait. En page couverture, les lecteurs de *L'Action nationale* pouvaient admirer une carte stylisée du Nouveau-Brunswick, qu'un trait dramatique séparait en deux parties de superficie à peu près égale : au sud-ouest, une zone grise, et, au nord-est, une zone rouge, couleur de la révolution, qui correspondait au territoire de la future province acadienne.

À la différence du numéro qu'avait coordonné Pierre Trépanier, celui-ci était une production entièrement acadienne. Certains des collaborateurs d'« Aujourd'hui, l'Acadie » s'y retrouvaient (Léon Thériault, Jules Boudreau) alors que de nouvelles signatures vinrent s'ajouter aux leurs, dont celles du chef du Parti acadien, Jean-Pierre Lanteigne, de la syndicaliste bien connue Mathilda Blanchard et du « curé ouvrier » Armand Plourde, candidat du Parti acadien presque élu en septembre 1978 dans le comté de Restigouche-Ouest, à l'extrême-nord du Nouveau-Brunswick⁵⁵. La direction du volume fut confiée à Jean-Pierre Blanchard, militant du Parti acadien, qui alla droit au but. L'Acadie était au carrefour de son destin : le Québec accèderait peut-être bientôt à l'indépendance, la dualité institutionnelle au

54. *Ibid.*, p. 466.

55. La campagne électorale de Plourde a fait l'objet d'un documentaire de l'ONF : Denis Godin, « Armand Plourde, une idée qui fait son chemin », film cinématographique, Office national du film, 1980, 57 min. et 57 sec. (www.onf.ca/film/armand_plourde_une_idee_qui_fait_son_chemin ; page consultée le 2 février 2020).



Page couverture de *L'Action nationale*, juin 1978.

Nouveau-Brunswick avait fourni la preuve de son échec, tandis que les Acadiens souffraient toujours d'une injustice politique et socio-économique qui avait trop duré. La création d'une province acadienne autonome était le seul moyen de conjurer le traumatisme de la Déportation, voire le « génocide » qu'elle avait provoqué :

Avec la création d'une province acadienne, *le mythe acadien du paradis perdu et de l'exilé*, créé par l'épisode historique déchirant de 1755, l'expulsion et le génocide du peuple acadien et alimenté par la poésie de Longfellow et de son *Évangéline*, n'aurait plus de raison d'être.

[...L]e Parti [a]cadien, avec son projet national et sa philosophie politique de style réformiste, [qui] s'apparent[e] beaucoup à celle du Parti [q]uébécois, est certes à l'avant-garde des revendications politiques acadiennes. Le Parti [a]cadien

veut, pour les Acadiens, la totalité des pouvoirs, dans une entité politique constitutionnellement reconnue, la province acadienne⁵⁶.

III. À L'HEURE DES REFOUNDATIONS (1979-1986)

A. La diaspora, le lieu d'une mémoire morte ou vivante ?

En dernière analyse, la possibilité d'intégrer les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick à un éventuel Québec souverain, quelles qu'en eussent été les modalités, n'avait suscité qu'un intérêt mitigé parmi les militants nationalistes acadiens. Le particularisme culturel de l'Acadie était trop puissant, manifestement, pour que l'on y donnât suite, alors que l'indépendance paraissait tout simplement hors d'atteinte. Le dépassement du *statu quo* passerait donc par la création d'une province acadienne. Retenons surtout que ce que l'on peut appeler, à juste titre, le « moment » acadien de *L'Action nationale* permet de pénétrer de manière inédite non seulement la question acadienne en tant que telle, mais aussi la complexité de la réflexion entreprise à la revue sur la problématique plus globale de la francophonie minoritaire. À la fin des années 1970, la grille d'analyse « néonationaliste » semblait avoir pris le dessus sur le traditionalisme d'Angers et d'Arès, quitte à flirter avec la décolonisation, bien ce que fût une décolonisation purgée de toute velléité de violence révolutionnaire. Un éventuel État-nation québécois eût-il pris le relais de la vieille « Église-nation » canadienne-française en jouant un rôle de soutien politique, culturel et institutionnel auprès de la diaspora francophone du Canada, ainsi que l'avait encore souhaité Arès, peu avant ? Peut-être, mais en privilégiant nettement les collectivités qui pouvaient légitimement aspirer à s'ériger en société globale autonome ou, à tout le moins, à intégrer celle du Québec. Le prisme néonationaliste à travers lequel la revue tentait d'appréhender la réalité de la francophonie canadienne établissait un seuil de viabilité que la plupart des collectivités minoritaires auraient du mal à atteindre. Comme l'avait écrit Pierre Trépanier,

56. Jean-Pierre Blanchard, « Préface », *AN*, juin 1978, p. 790, 794.

faisant écho à l'historien néonationaliste Michel Brunet, « la loi du nombre, en histoire, est implacable »...

Le « moment » acadien de la revue s'échelonna sur deux ou trois ans, puis se dissipa rapidement⁵⁷. Était-ce le résultat de ce que les militants acadiens avaient largement rejeté l'idée de rallier un Québec devenu indépendant ? Ou plutôt de la faiblesse de l'appui populaire que réussit à obtenir, concrètement, le Parti acadien, qui s'éteindrait en 1982 sans jamais avoir fait élire le moindre député ? Ces hypothèses sont plausibles, mais difficiles à vérifier. Certains auteurs revinrent, à l'occasion, sur le nationalisme acadien, comme Trépanier, qui signa une recension fort élogieuse de l'ouvrage phare de Léon Thériault, *La Question du pouvoir en Acadie*. L'exercice permit à l'historien québécois de réitérer ses idées sur les « virtualités » politiques des Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui se situaient quelque part entre le Québec, qui avait « le potentiel d'un État-nation indépendant », et « les minorités francophones des autres provinces, y compris les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard condamnées (sauf peut-être en Ontario) à vivoter ou à disparaître⁵⁸ ». Dans l'ensemble, toutefois, les distinctions que les collaborateurs de la revue avaient voulu établir entre les Acadiens du nord du Nouveau-Brunswick et les autres minorités francophones du pays eurent tendance à s'estomper, par la suite, les uns et les autres se voyant intégrés, sauf exception et sans grande discrimination, à l'intérieur d'une même conception diasporique de la francophonie canadienne. En revanche, l'importance de l'enjeu symbolique que représentait la diaspora ne cesserait de croître à l'approche du référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec. Toutefois, l'appréciation que l'on fit de sa condition

57. La revue publia encore quelques textes d'auteurs acadiens dans la foulée du numéro spécial de juin 1978. Voir, par exemple, Léon Thériault, « Qui sont les Acadiens du Nouveau-Brunswick ? », *AN*, septembre 1978, p. 77-85 ; Donatien Gaudet, « En Acadie, d'où on vient, où on est, où on va », *AN*, mai 1979, p. 795-201 ; Donatien Gaudet, « L'Acadie, son peuple, ses aspirations », *AN*, septembre 1979, p. 58-70.

58. Pierre Trépanier, « Un remarquable essai politique. Le pouvoir en Acadie », *AN*, avril 1983, p. 738.

et des liens que devait entretenir avec elle le Québec ne faisait l'objet d'aucun consensus. Entre la figure du « frère » et celle du « repoussoir », les minorités alimentaient deux réflexions parallèles à *L'Action nationale* sur l'ampleur et les limites de la fonction de « métropole » culturelle et nationale qui incombait au Québec, et sur la « dette » nationale qu'il entretenait (ou non) à leur endroit. Prenons à témoin cet article de Gilbert Paquette, mathématicien, didacticien, ancien professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et député péquiste de Rosemont depuis 1976. Après avoir effectué un retour sur ce qu'il appela la « quasi-rupture extrêmement douloureuse des États généraux », Paquette releva ce qu'il voyait, à présent, comme « la semence d'une réconciliation des démarches distinctes, mais désormais de plus en plus convergentes des Québécois et des francophones hors Québec »⁵⁹. Mieux encore, l'élection du Parti québécois avait marqué « le début des “retrouvailles” », « la solidarité entre toutes les composantes de la nation s'[étant] renouée »⁶⁰. Le Québec et les minorités, se réjouit-il, étaient parvenus à reléguer aux oubliettes l'amertume des États généraux, comme en témoignait l'attitude de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui refusait de « jouer le jeu du gouvernement fédéral » en respectant la volonté qu'avaient exprimée les Québécois de prendre en main leur propre destin collectif, et en cherchant même à s'en inspirer⁶¹. En retour, il importait que le Québec, tout en assumant « sa souveraineté normale sur son propre avenir », continuât de jouer « son rôle pancanadien » auprès des minorités⁶². À ce chapitre, Paquette était d'avis que le régime fédéral avait toujours posé obstacle à l'action

59. Gilbert Paquette, « Deux majorités souveraines et associées qui supportent les minorités », *AN*, septembre 1978, p. 2-3.

60. *Ibid.*, p. 4.

61. *Ibid.*, p. 4. Paquette renvoie ici au manifeste-choc de la FFHQ, *Les Héritiers de Lord Durham* (1977), dans lequel l'association prit sévèrement à partie le gouvernement Trudeau et, de manière générale, le Canada anglais, que les épreuves continues des minorités francophones hors Québec n'émouvaient guère. Le manifeste s'attira aussi les éloges de l'ancien directeur de *L'Action nationale*, Patrick Allen (« Au fil de l'actualité », *AN*, mars 1978, p. 601-603).

62. Gilbert Paquette, *op. cit.*, p. 11.

du Québec. Le projet du Parti québécois, tel qu'il le concevait, eût permis de briser le carcan constitutionnel de 1867 et de refonder le pacte entre Canadiens français et Canadiens anglais en créant une « Communauté canadienne », semblable à la Communauté économique européenne. Cette nouvelle entité aurait été composée de deux États membres souverains, mais aussi de trois « conseils » regroupant, de manière largement décentralisée, les trois minorités nationales que représentaient les francophones hors Québec, les Anglo-Québécois et les autochtones. Ces conseils auraient été d'authentiques instances de gouvernance dotées de pouvoir spécifiques, tout en étant en mesure d'élire des représentants attirés au parlement de l'éventuelle Communauté canadienne.

Le Conseil des francophones du Canada regrouperait et coordonnerait les organismes des francophones hors Québec. Il assurerait [leur] développement en assurant certains pouvoirs relatifs à la définition des programmes scolaires et au développement et à la gestion des écoles françaises au Canada. Il pourrait également nommer des représentants au sein de certains organes de la Communauté canadienne [...]. Le Conseil aurait également un rôle général d'organisation et de promotion des francophones hors Québec sur le plan socio-économique⁶³.

L'argumentaire de Paquette ne manquait pas d'originalité, en ce sens que, contrairement à d'autres intervenants, il cherchait à éviter que ses appels à l'entraide ne fussent que paroles creuses. Au contraire, il offrit une réflexion novatrice et relativement développée sur le moyen de (ré)institutionnaliser les relations que devaient maintenir et cultiver un Québec devenu souverain avec la diaspora francophone. Les défis politiques et démographiques qu'avaient connus et que connaissaient toujours les communautés francophones n'étaient d'aucune manière balayés sous le tapis, mais ils ne servaient pas non plus de prétexte à baisser les bras et à les abandonner à leur propre sort. Le Québec, selon cette analyse, devait continuer d'exercer sa fonction historique de métropole envers la diaspora, une fonction à laquelle le régime constitutionnel de 1867 posait toujours obstacle. La souveraineté

63. *Ibid.*, p. 16.

du Québec aurait donc pour conséquence d'achever de restaurer la solidarité nationale d'antan.

Le contraste était grand, toutefois, entre la réflexion de Paquette et celle de Pierre Bourgault, ancien chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et professeur de communications à l'UQÀM. À quelques mois du référendum de 1980, *L'Action nationale* reprit un article que le pionnier de la cause indépendantiste avait signé dans le quotidien anglo-montréalais *The Gazette* sur la crise scolaire de Penetanguishene (dite aussi « Penetang »), sur les rives de la baie Georgienne, où les militants franco-ontariens revendiquaient depuis déjà plusieurs années, auprès des autorités scolaires locales, une école secondaire française en bonne et due forme. Le texte, court mais lapidaire, proposait un condensé d'histoire qui exposait l'injustice que subissaient, depuis toujours, les minorités canadiennes-françaises :

Le français fut aboli, comme langue officielle, en 1890, au Manitoba. Il fut aboli en Ontario en 1912. Aujourd'hui, plus de 480 000 Canadiens-Français vivent en Ontario. Durant la meilleure partie de leur vie, ils ont lutté pour obtenir des écoles françaises. Ils ont gagné quelques batailles et perdu la plus grande part. [...] Une autre bataille perdue. Cela dure depuis plus de 60 ans. Les Franco-Ontariens ont dû lutter durant des années pour ouvrir une école française dans cette province. En 1979, ils sont encore au combat⁶⁴.

Les raccourcis historiques que comporte cet extrait sont surprenants, pour ne pas dire grossiers. Il est vrai que l'enseignement français fut frappé d'interdiction dans les écoles de l'Ontario en 1912, mais la crise scolaire prit fin en 1927, un fait capital que Bourgault choisit de passer sous silence... De même, il est vrai que la collectivité franco-ontarienne avait dû se mobiliser à plusieurs reprises, pendant les années 1970, afin de revendiquer des écoles secondaires françaises (à Penetanguishene, bien sûr, mais aussi à Sturgeon Falls, à Cornwall et à Windsor,

64. Pierre Bourgault, « Le Français perd une autre bataille », *AN*, janvier 1980, p. 391, 393. Voir aussi [sans auteur], « Le Règlement 17 », *AN*, octobre 1979, p. ii-v.

entre autres endroits), mais il n'en demeure pas moins que, dans l'immense majorité des cas, ailleurs dans la province, la création d'institutions scolaires de langue française se fit sans grande difficulté. Bien entendu, il serait faux d'en conclure que l'histoire récente de la collectivité franco-ontarienne était un long fleuve tranquille, mais le procédé rhétorique consistant à noircir exagérément la condition des minorités francophones, parfois au mépris de certaines vérités historiques élémentaires, avait un objectif bien précis : tenter de montrer qu'elles étaient « irrécupérables », en quelque sorte, et que le Québec pouvait, la conscience tranquille, s'en délester. Si le Canada français se « mourait », c'était plutôt au Canada anglais d'en porter l'odieuse, de marteler Bourgault, qui poursuivit son raisonnement en conspuant les Anglo-Québécois qui se posaient en victimes de la loi 101, sans jamais souffler le moindre mot sur le « génocide » que subissaient toujours les minorités francophones du Canada ; un génocide qui, bien que « subtil » et « moins brutal » que celui, « affreux », que connaissait « le Cambodge » au même moment, n'en était pas moins réel pour autant. Ne reculant devant aucune hyperbole, le polémiste invétéré qu'était Bourgault multipliait les déclarations-chocs :

La vérité est qu'aucune minorité au monde n'est aussi bien traitée que la minorité anglaise au Québec. La vérité est qu'aucune minorité au monde n'est aussi mal traitée que les minorités françaises du Canada.

[...] Penetang n'est qu'un symbole. Il y eut des centaines de Penetang auparavant et il y en aura encore des centaines, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Canadiens-Français au Canada.

[...] [L]e Québec est devenu la seule place en Amérique du Nord où il est possible de vivre en français. [N]ous sommes des étrangers (et des étrangères) partout au Canada, excepté au Québec.

[...] Comme bien d'autres Canadiens-Français, je me suis abusé moi-même longtemps. [...] Maintenant, je crois fermement que rien ne changera. Je choisis Québec parce que je n'ai pas d'autre choix. Je choisis Québec parce qu'ici, il n'y a pas de

Penetang anglais au Québec⁶⁵.

La représentation des minorités francophones qu'offrait Bourgault à ses lecteurs n'était pas exempte d'ambiguïté. À l'évidence, il n'hésitait pas à les inclure dans le « nous » national, qu'il semblait définir en termes davantage culturels et canadiens-français que territoriaux et québécois au sens strict. Cependant, le Québec était impuissant, répéta-t-il, à agir de manière à infléchir le cours de leur histoire, qui n'était qu'une longue suite de revers subis aux mains de l'adversaire canadien-anglais et dont il n'y avait qu'un seul enseignement à tirer, à savoir qu'il fallait sauver les meubles et choisir l'indépendance, quitte à rompre avec les minorités, ramenées au mieux à une sorte de lieu de mémoire (morte). Il va sans dire que le propos détonnait nettement par rapport à celui de Gilbert Paquette. Néanmoins, il existe plusieurs indices qui nous autorisent à conclure, même dans le cas de Bourgault, que la diaspora était très loin d'avoir déserté la conscience historique des nationalistes québécois. Qu'il s'agît de rebâtir des ponts entre le Québec et la francophonie canadienne ou, à l'inverse, de pousser le premier à rompre avec la seconde, la fonction historique de métropole francophone pancanadienne du Québec continuait de représenter un enjeu symbolique de première importance et parvenait encore, malgré tout, à imposer que l'on se positionnât par rapport à elle, d'une manière ou d'une autre. À l'évidence, il était plus facile de larguer la diaspora que de l'oublier.

Alors que le référendum approchait à grands pas, l'affaire de Penetang continuerait d'attirer le regard de *L'Action nationale*, qui brosserait d'elle un portrait parfois moins unidimensionnel et caricatural que celui de Bourgault. En mars 1980, par exemple, la revue publia un texte de Paul Tanguay, un militant de la cause franco-ontarienne qui, tout en sonnant bruyamment l'alarme, mit aussi en valeur l'impressionnante mobilisation politique qu'avait engendrée la crise scolaire partout en Ontario français. Les Franco-Ontariens n'étaient pas simplement des agneaux que l'on pouvait mener, dociles, à l'abattoir, bien au contraire. Leurs

65. *Ibid.*, p. 392, 393.

méthodes de combat étaient nombreuses et variées, montra-t-il : ils avaient eu recours à la désobéissance civile en mettant sur pied une école « parallèle et illégale », l'école de la Huronie ; organisé de nombreuses manifestations publiques, y compris à Toronto ; et lancé un fonds de solidarité pour financer la « résistance », autant de mesures qui rappelaient des stratégies largement exploitées à l'époque de la crise du Règlement 17, plus d'un demi-siècle plus tôt : « Les Franco-Ontariens exigent que justice leur soit faite. [...] Qu[e les politiciens] écoutent les cris d'une population qui manque de patience devant des élus qui ne la représentent plus⁶⁶. » Le mois suivant, c'était au tour d'un groupe de parents de la ville de Mont-Royal, dans l'agglomération montréalaise, d'exprimer sa solidarité envers les « compatriotes » de Penetang. Au mépris de la loi 101, expliquèrent-ils, les administrateurs scolaires locaux avaient imposé aux francophones de partager leur école avec la population anglophone, qui en avait pourtant déjà sept. « C'est Penetang à l'envers⁶⁷ ! », déplora-t-on :

Nous, parents, professeurs et élèves de l'école Pierre-Laporte de Mont-Royal, au Québec, désirons aujourd'hui associer notre voix à celle des parents, professeurs et élèves de l'école de la Huronie de Penetanguishene, en Ontario. Notre démarche conjointe a pour but d'alerter nos compatriotes francophones du Québec et hors-Québec [*sic*] des dangers extrêmement subtils et inédits qui menacent actuellement le sort des écoles françaises, partout où leurs usagers francophones sont minoritaires dans leur milieu.

Pour les auteurs de cet appel à la solidarité canadienne-française transfrontalière, la différence entre les situations québécoise et franco-ontarienne semblait en être une non pas de nature, mais simplement de degré. Il ne fallait donc pas s'y méprendre : la loi 101 était fragile, puisqu'elle était étroitement liée au gouvernement péquiste en place, dont rien n'assurait la pérennité. Tant au Québec qu'en Ontario, la survie du français demeurait un

66. Paul Tanguay, « Penetanguishene », *AN*, mars 1980, p. 587.

67. Les parents de l'école Pierre-Laporte, « Penetang – Mont-Royal », *AN*, avril 1980, p. 658.

combat de tous les instants, ce qui imposait à chacun un devoir mutuel de solidarité nationale : « Que les Québécois, trop confiants des garanties que leur a consenties la loi 101 ne se surprennent donc pas des rapprochements que nous établissons ici avec la situation faite à nos compatriotes francophones hors Québec, et à ceux de Penetang en particulier⁶⁸. »

B. Un Québec affaibli face à la diaspora

Au lendemain de l'échec du camp souverainiste lors du référendum de 1980, les lecteurs de *L'Action nationale* durent sans doute percevoir les hésitations qui caractérisaient le positionnement de la revue vis-à-vis des minorités francophones du pays. Le gouvernement Trudeau avait initié sans tarder un vaste projet de réforme constitutionnelle, donnant suite, de cette manière, à sa promesse, maintes fois réitérée, pendant la campagne référendaire, de trouver une solution définitive à la crise politique qui avait secoué le Canada jusque dans ses fondements. La FFHQ, que la revue considérait toujours comme le principal mouvement politique de la diaspora francophone au pays, se laisserait-elle séduire par les sirènes du trudeauisme, rompant ainsi avec l'attitude fort critique qu'elle avait adoptée à l'endroit du gouvernement fédéral depuis sa création en 1975 ? La sympathie dont elle avait fait preuve à l'endroit des souverainistes se dissiperait-elle ? Il semble que ces craintes aient été mal fondées, puisque la FFHQ, que le gouvernement Trudeau avait exclue de la table des négociations, peut-être pour avoir refusé de se laisser embrigader dans le camp du « non », tenta plutôt de faire front commun avec le gouvernement Lévesque et, en particulier, avec le ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, afin d'obtenir l'enchâssement constitutionnel de la dualité nationale, entre autres

68. *Ibid.*, p. 659. Richard Arès avait soutenu une idée semblable, peu avant, dans le cadre d'une analyse du recensement de 1976 qui le poussa à conclure à « un fait significatif et brutal : tant au pays que dans chacune des provinces, même au Québec, le français, en tant que langue maternelle, a[vait] subi, en un bref espace de cinq ans, un recul qui laiss[ait] songeur et ne [pouvait] que faire douter de son avenir » (Richard Arès, « La Langue française au Canada et au Québec », *AN*, décembre 1978, p. 337-338).

revendications. Comme nous le savons, il n'en fut rien, et la FFHQ vécut le rapatriement comme un échec douloureux, tout comme le Québec, d'ailleurs, qu'elle félicita d'être demeuré fidèle à ses convictions en refusant de l'endosser⁶⁹. À *L'Action nationale*, cependant, il est possible que l'on ait eu du mal à percevoir ces tractations, la plupart d'entre elles se déroulant en coulisses, de sorte que la revue envisageait parfois les francophones hors Québec avec une certaine circonspection. Il ne fallait pas que les minorités oublient que leur « survie [...] au Canada pass[ait] d'abord par la reconnaissance du Québec⁷⁰ », comme l'affirma l'ancien directeur de la revue, Patrick Allen, qui les mit en garde contre le « faux rapatriement à la Trudeau » en les exhortant à ne « jamais vendre leur silence pour de médiocres subventions de dépannage⁷¹ ».

Dans le contexte de la réforme constitutionnelle, c'est toutefois l'article 23 de l'éventuelle *Charte canadienne des droits et libertés* qui souleva le plus d'inquiétudes à *L'Action nationale*. Rappelons que cet article garantirait bientôt aux parents francophones et anglophones en milieu minoritaire, là où le nombre le justifierait, selon la formule désormais consacrée, le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, où qu'ils eussent vécu au Canada. Cette disposition, Rosaire Morin, qui avait brièvement repris du service à la direction de la revue (1981-1982), la décria vertement. Non seulement l'article 23 contrevenait à la loi 101, qui réservait le droit à l'enseignement anglais à ceux qui avaient eux-mêmes fréquenté l'école anglaise au Québec, il faisait bien peu, somme toute, pour protéger « les Canadiens-Français des autres provinces » : le nombre de francophones nécessaire pour justifier la fondation d'une école française serait toujours déterminé

69. Michel Bock, « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes ? », dans Jérôme Boivin et Stéphane Savard (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Sillery, Septentrion, 2014, p. 234-274.

70. Patrick Allen, « Au fil de l'actualité », *AN*, novembre 1980, p. 265.

71. *Id.*, « Au fil de l'actualité », *AN*, janvier 1981, p. 421.

par la majorité ; la protection de l'article 23 ne s'étendait ni à la maternelle, ni au postsecondaire ; et les écoles françaises étaient condamnées fatalement, croyait-il, à être gouvernées par des conseils scolaires anglophones⁷². Morin était d'avis que les minorités devaient prendre garde à ne pas mordre à l'hameçon et à s'imaginer que leur destin se confondait désormais avec celui de la minorité anglophone du Québec, plutôt qu'avec celui de sa majorité francophone. À l'opposé, toutefois, le gouvernement Lévesque s'était rendu coupable de ne pas avoir « démontré les actuelles injustices commises à l'égard des Francophones des autres provinces⁷³ » ; il n'avait pas, non plus, « suffisamment insisté sur l'existence [partout au pays] de la nation canadienne-française », qui possédait « en propre une langue, une culture, des traditions, des institutions et un vouloir-vivre collectif⁷⁴ », une salve qui n'était pas sans rappeler celles qu'avait souvent décochées Lionel Groulx à l'endroit du gouvernement du Québec, plusieurs décennies plus tôt. L'article 23 s'attira aussi les foudres de l'ancien partipriste devenu ministre péquiste, Gérald Godin, selon qui la politique fédérale en matière linguistique pouvait tenir, globalement, « dans les principes suivants : renforcer le français là où il est en stade terminal [comme au Manitoba] ; rester passif là où il a des chances réelles de s'affirmer [en Ontario, par exemple] et l'affaiblir là où il est fort⁷⁵ », c'est-à-dire au Québec (sur l'Acadie du Nouveau-Brunswick, fait à noter, Godin garda le silence). Si Ottawa avait vraiment voulu soutenir le progrès institutionnel, culturel et linguistique des minorités francophones, il aurait appuyé de tout son poids les accords de réciprocité qu'avait proposés le gouvernement Lévesque, quelques années auparavant, plutôt que de s'en remettre à des « chartes », des

72. Rosaire Morin, « Notre opposition au fédéral », *AN*, février 1982, p. 488. La Cour suprême du Canada, comme chacun sait, déciderait plus tard, soit en 1990, que l'article 23 garantissait le droit des minorités de langue officielle de gérer leurs propres institutions scolaires.

73. *Id.*, « Fait au Québec. Made in Canada », *AN*, décembre 1981, p. 408.

74. *Ibid.*, p. 407-408.

75. Gérald Godin, « Éditorial. Ottawa et le français », *AN*, novembre 1983, p. 195.

« textes de lois » et des « recours aux tribunaux ». Trudeau, conclut Godin, préférerait « le pays juridique au pays réel. [...] C'est ainsi que le français a des droits, mais pas d'écoles et pas d'emplois⁷⁶ ».

Il ne nous appartient pas de trancher ce débat en déterminant laquelle des stratégies trudeauiste ou péquiste était supérieure à l'autre au regard de la francophonie canadienne minoritaire. Il suffit de retenir de ces réflexions que le climat de morosité qui s'était installé parmi les nationalistes québécois au lendemain de 1980 et de 1982, s'il contribua de manière indéniable à exacerber les dénonciations, de plus en plus vitrioleuses, qu'ils adressaient à la classe politique du Canada anglais, ne s'était pas traduit par l'expulsion de la diaspora francophone de leur champ de vision. Au contraire, l'on continua à s'intéresser (plus que jamais, en réalité) à la « cause » francophone hors Québec, la solidarité « nationale » étant systématiquement au rendez-vous, sinon toujours l'optimisme... Au moment où s'était déclenchée une nouvelle crise linguistique au Manitoba, le journaliste, écrivain et diplomate Roger Duhamel en fournit un autre exemple. Rappelons qu'en 1979, la Cour suprême du Canada avait jugé inconstitutionnelle la loi de 1890 qui avait aboli le bilinguisme à la législature manitobaine, l'obligeant à traduire en français tous les documents juridiques adoptés depuis près d'un siècle. Le ressac fut brutal et c'est surtout la Société franco-manitobaine qui en fit les frais. Les nombreux actes de vandalisme et de propagande haineuse qu'elle avait subis poussèrent un Duhamel sorti de ses gonds à fustiger les « malfaiteurs fanatiques » qui, au sein de la majorité, donnaient encore la preuve « que la francophobie

76. *Ibid.*, p. 197. Godin commit un second texte dans *L'Action nationale*, cette fois pour dénoncer vigoureusement l'historien Jacques Monet, qui avait soutenu dans la presse que la crise scolaire et politique de 1890, au Manitoba, trouvait sa source dans la « passivité » et l'« inertie » de la minorité canadienne-française de cette province, plutôt que dans l'intolérance de la majorité anglophone : « Nous devons être bien malades, comme peuple, pour donner naissance à de telles aberrations et à des esprits si contournés et si pervers. Ils en viennent à vider de sa substance même la tragédie nord-américaine de tout un peuple qui, après bientôt un demi-millénaire de présence sur ce sol, en est encore à se chercher une patrie et est encore aux prises avec ses démons suicidaires et ses intellectuels génocidaires. » Gérald Godin, « La Question du Manitoba », *AN*, mars 1980, p. 548.

fai[sai]t partie intégrante de tout cerveau anglo-canadien moyen », les esprits éclairés ne débordant que trop rarement « les milieux universitaires, artistiques et culturels »⁷⁷. Pour Duhamel, lui-même d'origine franco-ontarienne, la seule solution aux interminables épreuves qui s'abattaient sur la tête des francophones minoritaires était leur rapatriement au Québec, bien qu'il ne s'illusionnât pas sur la vraisemblance d'un tel projet :

À l'endroit des minorités menacées aussi bien par leur épuisement démographique que par la xénophobie de leur milieu, le rôle de notre gouvernement, surtout l'indépendance une fois acquise, devrait être d'offrir à nos frères de la diaspora qui le désirent l'occasion de venir s'établir en Terre-Québec, en leur fournissant tous les avantages matériels et financiers indispensables à leur insertion dans notre tissu social. Nous savons bien qu'un bon nombre d'entre eux, nés et élevés dans les provinces anglophones, ne souhaiteront nullement changer d'habitat. Nous aurions néanmoins accompli notre devoir national en leur procurant l'aubaine de recouvrer leur être intime⁷⁸.

Que les Franco-Manitobains et les autres minorités francophones fissent partie de l'organisme national, toujours défini en fonction du partage d'une culture et d'une expérience historique communes, ne faisait aucun doute ; que le Québec dût dilapider ses ressources pour les soutenir dans un combat aussi interminable que futile, cela paraissait beaucoup moins sûr, aux yeux de Duhamel. Selon ce raisonnement, si le Québec demeurerait incontestablement la mère patrie de la nation canadienne-française, son rôle, à ce titre, se limitait à encourager ses « frères de la diaspora » à rentrer au bercail, après quoi il serait quitte envers eux. Dans la transcription d'une conférence d'abord prononcée en 1978 à l'Université de Sudbury, l'historien Michel Brunet y alla de commentaires encore plus impitoyables en annonçant solennellement la mort

77. Roger Duhamel, « Par mon hublot. Intolérance au Manitoba », *AN*, avril 1983, p. 751, 752.

78. *Ibid.*, p. 753. Voir aussi, du même auteur, « Par mon hublot. La francophonie en pleine tourmente », *AN*, octobre 1983, p. 127-132 ; « Par mon hublot. La souque à la corde franco-manitobaine », *AN*, novembre 1983, p. 253-258.

de l'ancienne nation canadienne-française et du mythe du biculturalisme canadien qu'elle avait trop longtemps porté, pour ne pas dire colporté. Les minorités francophones, malgré les maigres concessions institutionnelles qu'elles avaient pu obtenir en Ontario et au Nouveau-Brunswick (que plus rien ne distinguait, à l'évidence), n'avaient eu d'autre choix, historiquement, que de s'intégrer à la « société majoritaire et dominante » : « [elles] participent à une survivance culturelle d'un dynamisme limité. Il ne peut pas en être autrement⁷⁹ », décréta Brunet avec sa confiance coutumière... L'existence collective ou nationale des minorités francophones était donc hors de leur portée, ce qui les condamnait à ne jamais réclamer que des droits individuels, rarement accordés, sauf quand le Québec cessait de courber l'échine, semant l'inquiétude au Canada anglais. Le jugement de Brunet s'apparentait davantage à celui de Pierre Bourgault qu'à celui de Roger Duhamel, en ce sens qu'il n'entrevoit pas même la possibilité que les minorités pussent réintégrer le Québec. Cependant, que l'on vît en eux des « frères » ou des « repoussoirs », il faut bien constater que les francophones hors Québec continuaient d'habiter la conscience historique des nationalistes et de représenter, par le fait même, un enjeu politique significatif. Si certains proposaient de les larguer, n'était-ce pas la preuve, en réalité, que cela n'avait pas encore été fait, du moins pas complètement ?

Le double échec de 1980 et de 1982 avait profondément modifié la réflexion des collaborateurs de *L'Action nationale* sur la question nationale, ainsi que le ton qu'ils employaient pour en discuter. L'on éprouvait le sentiment profond que le Québec avait tout simplement raté son rendez-vous avec l'Histoire. L'abattement et la morosité étaient palpables, et plus rien ne paraissait sûr, pas même la capacité qu'avait le Québec de continuer d'exister lui-même en tant que société globale francophone. Exposé à ce que l'on présentait comme l'injustice du fédéralisme et du Canada

79. Michel Brunet, « L'Avenir des minorités francophones à l'heure d'un nouveau Québec », *AN*, septembre 1984, p. 17.

anglais, et ne disposant que de piètres moyens de défense, le Québec, s'inquiétait-on, n'avait jamais été aussi vulnérable. En réalité, peu de chose, désormais, permettait de distinguer sa condition de celles des minorités francophones. C'est du moins le jugement global qui se dégaugea d'une longue série d'articles sur la question nationale que publia Jean-Denis Robillard dans la revue entre mars 1982 (moins d'un mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi constitutionnelle) et juin 1986. Ayant fait carrière dans le milieu scolaire québécois, Robillard avait amassé depuis les années 1960 une quantité impressionnante de données brutes sur le recul du français partout au Canada, y compris au Québec. Sur une période de quatre ans, donc, l'auteur fit voyager ses lecteurs « au pays des Acadiens », chez « nos cousins franco-ontariens », « au pays de Riel », de l'Alberta à la Saskatchewan, puis dans le Grand-Nord, sans oublier le Québec lui-même, bien entendu. La lecture de ces quelque trente articles était aride : il s'agissait, pour l'essentiel, d'une juxtaposition de listes chronologiques, pour ne pas dire nécrologiques, qui avaient pour objectif de documenter empiriquement les innombrables actes de « perfidie » perpétrés par le Canada anglais et l'État fédéral contre le Québec, l'Acadie et le reste du Canada français, qui se trouvaient ainsi réunis dans une même soumission coloniale, sans grande discrimination. Les articles furent reproduits, en 1986, dans un volume au titre pour le moins troublant : *Une lente agonie : le français au Canada*, dont Jean Genest signa la préface⁸⁰. « Il faudra [...] malheureusement bientôt sonner le glas de l'existence des Francophones hors Québec », affirma Robillard avec alarmisme. « On observe cette dégringolade par les statistiques [...] qui indiquent une diminution plus ou moins rapide selon les provinces, mais une diminution inexorable des parlants français⁸¹. » Mais que l'on

80. Jean-Denis Robillard, *Une lente agonie : le français au Canada*, Montréal et Drummondville, Éditions de l'Action nationale et Éditions de la Société nationale des Québécois, Centre-Québec, 1986, 388 p. La préface ne comporte aucune signature, mais Patrick Allen révélerait dans la revue que Genest en était l'auteur : Patrick Allen, « Une bombe à retardement dans un champ de mines », *AN*, décembre 1986, p. 356-361.

81. Jean-Denis Robillard, « Présentation. Une lente agonie », *AN*, décembre

prît garde à ne pas se complaire dans l'indifférence face au sort pénible de la diaspora, car l'assimilation faisait des ravages au Québec aussi, où « toutes les classes sociales », les jeunes, les milieux scientifiques, etc., fétichisaient l'anglais et minaient, ce faisant, la cause nationale. Le phénomène était assurément promis à prendre une ampleur nouvelle, ajouta-t-il, depuis que la guérilla juridique des Anglo-Québécois contre la loi 101 avait conduit la Cour suprême du Canada à en invalider la « clause Québec », deux ans plus tôt.

« Une bombe à retardement dans un champ de mines », s'exclama Patrick Allen à propos du livre de Robillard, en plaidant pour que le Québec sauvât au moins les meubles en se montrant intraitable face aux assauts répétés que l'on menait contre la loi 101⁸². Comme Robillard, Jean Genest imputa la « lente agonie » du français au double problème de l'« absence de générosité chez les Anglo-Canadiens » et de la « lâcheté chez les Francophones ». Il se permit toutefois de relever avec un peu plus de finesse que lui les différences qu'il percevait entre la condition du Québec, celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et celle des autres minorités francophones :

M. Robillard nous montre, jusqu'à la nausée et à la honte, que nous avons perdu, depuis la Confédération, c'est-à-dire en 120 ans, toute acceptation du fait français dans dix provinces canadiennes – je nuance cette affirmation absolue en faveur du groupe militant des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Alors, diront certains : il reste le Québec⁸³ !

Il n'était donc pas totalement exclu que le Québec pût redresser la courbe de son destin, s'il posait les gestes qu'il fallait, c'est-à-dire la protection jalouse de la loi 101, puis l'accession éventuelle à l'indépendance, aussi lointain que pût paraître à Genest ce projet apparemment réduit, de nouveau, à une utopie ; en Acadie du

1986, p. 357.

82. Patrick Allen, « Une bombe à retardement [...] », *op. cit.*, p. 356-361.

83. Jean Genest, « Réflexions sur un livre de M. Jean-Denis Robillard », *AN*, janvier 1987, p. 464. Voir aussi Michel Brochu, « Une lente agonie : dossier du fanatisme tranquille », *AN*, avril 1988, p. 171-175.

Nouveau-Brunswick, peut-être existait-il encore quelque espoir d'endiguer un tant soit peu le phénomène de l'acculturation qui en minait les forces vives ; dans l'ensemble, toutefois, force était de constater que, s'il existait une différence entre la condition du Québec et celle de la diaspora, il s'agissait d'une différence bien plus de *degré* que de *nature*. Une page publicitaire annonçant l'ouvrage de Robillard, parue dans la revue en avril 1988, en fournit un indice de plus : « C'est le dossier à la fois le plus éclairant et le plus écrasant sur les dangers et les reculs vécus par notre nation française au Canada et au Québec⁸⁴. » La définition du « nous » national ne souffrait d'aucune équivoque, quels qu'en fussent l'avenir et la force relative de ses diverses composantes.

Au lendemain de 1982, les collaborateurs de *L'Action nationale* firent montre d'un esprit de solidarité indéniable envers la francophonie canadienne minoritaire, la seule exception substantielle étant celle de Michel Brunet. Malgré leur pessimisme, il n'y avait rien, dans les réflexions de Robillard, de Genest ou de Duhamel, qui se rapprochât de la désinvolture avec laquelle un Pierre Bourgault, par exemple, avait pu tenter d'exiler la diaspora de la conscience historique du Québec. Les francophones des autres provinces étaient encore des « frères » qu'il ne seyait pas d'agiter comme des épouvantails (ou des « repoussoirs ») avec un sans-gêne frôlant la démagogie. Dans les faits, la condition du Québec et celle des minorités semblaient converger bien plus qu'il n'y paraissait, à première vue. Le Québec était acculé au pied du mur, croyait-on, affaibli par ses échecs successifs, son propre destin ne lui inspirant que trop peu de confiance. Dans le climat de morosité qui avait suivi les échecs de 1980 et de 1982, *L'Action nationale* doutait comme jamais auparavant de la capacité qu'avait le Québec de continuer d'agir en tant que mère patrie auprès de la diaspora⁸⁵.

84. Publicité pour l'ouvrage de Jean-Denis Robillard, *AN*, avril 1988, p. 176.

85. Cette inquiétude se vit aussi reflétée dans le mémoire extrêmement critique que prépara la Ligue d'action nationale pour la commission parlementaire chargée d'étudier l'accord du lac Meech. Voir la Ligue d'Action nationale, « Mémoire sur le Lac Meech », *AN*, juin 1987, p. 883-887.

IV. DE MÈRE PATRIE À COLLECTIVITÉ NEUVE (1987-1995)

A. *Mea culpa*

La période qui s'étend de 1987 à 1995 se démarque toutefois par un regain de ferveur et d'optimisme de la part des nationalistes dans le contexte de l'échec des accords du lac Meech (1987-1990) et de Charlottetown (1992), puis de la tenue d'un second référendum sur la souveraineté (1995). À *L'Action nationale*, cette période correspond aussi au retour à la direction de Rosaire Morin, vieux routier de la cause indépendantiste qui injecterait dans les préoccupations de la revue une bonne dose d'un traditionalisme assez proche du groulxisme, à certains égards. Depuis 1970, en effet, il n'avait encore jamais autant été question de la diaspora dans les pages de *L'Action nationale* que sous sa gouverne : entre 1987 et 1995, 93 articles abordèrent, d'une manière ou d'une autre, la question des minorités francophones, un total qui ne représente pas moins de 42 % de notre corpus⁸⁶. Bien entendu, le phénomène de l'assimilation continua, comme toujours, de faire couler beaucoup d'encre, même si l'on répéta qu'au Nouveau-Brunswick, il semblait moins catastrophique⁸⁷. Or ceux qui réclamaient un rapprochement concret entre le Québec et la diaspora étaient plus nombreux que jamais. En juin 1990, par exemple, au moment même où Meech se voyait torpillé par le Manitoba et Terre-Neuve, l'historien Pierre Anctil, de l'Université McGill, mena l'une des rares incursions de la revue aux États-Unis pour déplorer le fossé qui s'était creusé entre les Québécois et les Franco-Américains. Anctil s'en prit aux « esprits paresseux et rigides » qui souffraient d'« amnésie collective » au Québec en oubliant que « ces deux rameaux [étaient] issus d'une histoire commune, et encore pleinement partagée il y a[vait] aussi peu

86. Notons que ce total comprend aussi de nombreux textes produits par des intellectuels et des militants issus des groupes minoritaires eux-mêmes, phénomène qui fournit un indice supplémentaire de l'ouverture dont faisait preuve l'équipe éditoriale à leur endroit.

87. Voir, entre autres, l'étude de Marc Lavoie et Maurice Saint-Germain, économistes à l'Université d'Ottawa : « L'Assimilation des francophones hors Québec », *AN*, avril 1991, p. 557-562.

que deux générations⁸⁸ ». Prenant acte de la perte du français comme langue maternelle en Nouvelle-Angleterre, mais aussi de la « genèse culturelle intense » que connaissait néanmoins la Franco-Américanie, qui s'était détachée du Québec sur le plan identitaire, sans pour autant s'abandonner aveuglément à la majorité anglophone, Anctil convia l'une et l'autre à « renouer dans le respect mutuel⁸⁹ ». À l'évidence, il concevait cette relation renouvelée davantage à l'aune de la coopération entre parties égales qu'à la lumière d'une conception pleinement diasporique de la nation canadienne-française devant conduire la « mère-patrie » québécoise à soutenir les Franco-Américains. Il n'en demeure pas moins que les descendants des émigrés canadiens-français aux États-Unis « appart[enaient] en propre à notre cheminement historique collectif en ce continent d'Amérique » et qu'ils étaient, pour le Québec, bien plus qu'« une simple réminiscence teintée de nostalgie⁹⁰ ».

D'autres allèrent encore plus loin. Le journaliste Odina Boutet, que l'échec récent de Meech semblait avoir galvanisé, réclama que fussent convoqués de nouveaux « États généraux de la nation canadienne-française » à la suite desquels un Québec devenu indépendant aurait adopté une loi reconnaissant aux minorités francophones « une identité officielle » en les intégrant à un « grand conseil canadien-français »⁹¹. Non seulement une telle instance permettrait au Québec de se donner une « présence extraterritoriale », elle habiliterait les minorités à se gouverner par elles-mêmes et à s'affranchir du joug du Canada anglais :

[L]orsqu'on parle de s'organiser soi-même, avant d'organiser les autres, que faisons-nous des Canadiens-Français hors Québec ? Ce n'est pas tout de dire : ils sont perdus dans la fédération actuelle, ou encore : ils ne sont plus que des otages

88. Pierre Anctil, « La Franco-Américanie et le Québec : une solidarité à réinventer », *AN*, juin 1990, p. 831-843.

89. *Ibid.*, p. 840, 841.

90. *Ibid.*, p. 841, 843.

91. Odina Boutet, « Les Obscurités du fédéralisme ou la cause à retrouver », *AN*, septembre 1990, p. 959-976.

entre les mains des anglophones pour entraver le Québec. Demandons-nous ce que le Québec peut faire pour eux. Sérieusement, en prenant le temps de voir quels mécanismes pourraient donner de bons résultats. Leur participation à un organisme officiel, reconnu par le Québec, ne vaudrait-il pas mieux que leur dispersion et leur mort, sous l'œil du fédéral⁹² ?

Ces propos de Boutet n'étaient pas sans rappeler ceux de Gilbert Paquette, douze ans plus tôt, qui avait lui aussi proposé, l'on s'en souviendra, de réinstitutionnaliser les relations entre le Québec et la diaspora, après que le premier eut accédé à la souveraineté. La réflexion la plus poussée sur le moyen d'y parvenir fut produite, cependant, par Jean-Luc Dion, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), dans deux articles publiés en 1991 et 1992 dans la foulée non seulement de la crise constitutionnelle, mais aussi du 75^e anniversaire de *L'Action nationale*⁹³. Pour souligner ce jalon important dans l'histoire de la revue, l'équipe éditoriale organisa une journée d'étude dans le dessein avoué et pleinement assumé de préparer l'indépendance du Québec, que l'on sentait de nouveau à portée de main. Les participants débattirent d'une vingtaine de thèmes « d'une brûlante actualité⁹⁴ », dont celui de la diaspora, de son avenir et de ses relations avec le Québec, thème qui fut confié à Dion. Son analyse de la condition des minorités n'avait rien de complaisant. L'assimilation les décimait, sauf au Nouveau-Brunswick, encore une fois, où la « solidarité légendaire » du « peuple acadien » avait « permis la survivance [...] malgré les conditions faites par le système canadien », situation qui contrastait avec celle, par exemple, des Franco-Ontariens, « dispersé[s] » et ne disposant que de « moyens culturels généralement faibles⁹⁵ ». Cette constatation ne l'empêcha pas, cependant, de tonner contre les Québécois

92. *Ibid.*, p. 974.

93. Jean-Luc Dion, « Les Francophones du Canada : un cas de nécessaire réciprocité », *AN*, avril 1991, p. 549-556 ; *Id.*, « Les Minorités françaises sans métropole », *AN*, mars 1992, p. 386-393.

94. Rosaire Morin, « L'Œuvre de *L'Action nationale* », *AN*, mars 1992, p. 280.

95. Jean-Luc Dion, « Les Francophones du Canada [...] », *op. cit.*, p. 550.

qui « souffr[ai]ent d'une amnésie nationale sérieuse en ce qui touch[ait] la Francophonie nord-américaine⁹⁶ ». Pourtant, « nos compatriotes minoritaires » étaient en mesure de constituer « des pôles de rayonnement de la culture française et québécoise », pour peu que le Québec leur en donnât « les moyens⁹⁷ ». Il y a fort à parier que peu d'entre eux, surtout au début des années 1990, auraient accepté sans sourciller d'être ainsi ravalés dans un référent strictement « québécois », mais qu'à cela ne tienne, car le positionnement de Dion montrait bien que la revue était loin, très loin d'avoir abandonné la vieille conception diasporique de la nation, qu'elle fût définie en termes « québécois » ou « canadiens-français ». L'auteur échafauda, par la suite, un système complexe et détaillé d'institutions et de structures pour « raffermir les liens entre les Québécois et leurs frères de l'extérieur⁹⁸ » au lendemain de l'indépendance. Après avoir adopté une politique de rapatriement pour permettre aux Franco-Canadiens et aux Franco-Américains qui le souhaiteraient d'émigrer vers le Québec, l'Assemblée nationale conclurait une entente avec le Canada en vertu de laquelle les minorités « désignées » (franco-canadienne et anglo-québécoise) pourraient bénéficier de la double nationalité ; le Québec et le Canada s'engageraient ensuite à offrir à leur minorité nationale respective des services comparables en matière d'enseignement et de culture, services dont un « comité paritaire permanent » canado-québécois serait chargé de contrôler la qualité ; les francophones du Canada et des États-Unis auraient le droit d'élire à l'Assemblée nationale du Québec deux observateurs avec droit de parole pouvant participer, de surcroît, à tous les travaux parlementaires ; l'Assemblée convoquerait à chaque année une commission parlementaire sur l'état des « communautés québécoises et francophones nord-américaines » ; elle assurerait financièrement la diffusion des produits culturels du Québec au sein de la diaspora et *vice versa* ; sur le plan économique, enfin,

96. *Id.*, « Les Minorités françaises sans métropole », *AN*, mars 1992, p. 386.

97. *Id.*, « Les Francophones du Canada [...] », *op. cit.*, p. 550.

98. *Ibid.*, p. 550.

les minorités francophones agiraient (informellement, sans doute) en tant qu'intermédiaires entre les gens d'affaires du Québec et ceux du Canada. Pour que ce système devînt réalité, il aurait fallu, bien entendu, que les deux pays se comportent en « États civilisés », mais le jeu en valait bien la chandelle, car un Québec indépendant « pourra[it] désormais assumer pleinement son rôle historique en Amérique du Nord⁹⁹ ».

Il ne nous appartient pas, dans le contexte de cette étude, d'évaluer le réalisme ou la faisabilité de ces propositions d'action extraterritoriale. Il suffit d'en retenir que la diaspora occupait toujours une place non négligeable, parfois même préminente, dans la conscience historique des collaborateurs de *L'Action nationale* au début des années 1990, plus de vingt ans après la Révolution tranquille. Ces réflexions sur le rôle de « mère patrie » du Québec pouvaient aussi s'accompagner d'une critique parfois virulente de sa classe politique, que l'on accusa fréquemment d'indolence et d'« incurie » à l'endroit de la diaspora, contrainte de chercher refuge dans les bras d'Ottawa, qui ne demandait pas mieux... Le journaliste et ancien député péquiste Pierre de Bellefeuille en fournit une des illustrations les plus éloquents. Rattaché à la faction nationaliste la plus militante du Parti québécois¹⁰⁰, de Bellefeuille signa un article massacrant prenant à partie les politiciens et les intellectuels qui avaient causé de « grands torts¹⁰¹ » aux minorités francophones, de Henri Bourassa, qui avait ouvertement dénoncé, en 1929, le mouvement sentinelliste franco-américain, au romancier Yves Beauchemin, qui avait comparé plus récemment la diaspora à un « cadavre encore chaud », en passant par René Lévesque et ses « *dead ducks* ». Pendant les années 1980, l'« incurie¹⁰² » de la classe politique avait atteint de nouveaux sommets, alors qu'elle

99. *Ibid.*, p. 556.

100. De Bellefeuille avait refusé, en 1984, le « beau risque » de René Lévesque. Voir Pierre de Bellefeuille, *Sauf vot' respect : lettre à René Lévesque*, Montréal, Québec / Amérique, 1984, 115 p.

101. Pierre de Bellefeuille, « Les Frères divisés », *AN*, décembre 1993, p. 1434.

102. *Ibid.*, p. 1436.

avait refusé d'appuyer les revendications constitutionnelles des minorités francophones en 1982, 1987 et 1992. C'est toutefois le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui avait atteint le comble de la « bêtise » en larguant, avec autant de lâcheté que d'imprévoyance, les Franco-Albertains qui revendiquaient devant la Cour suprême des droits scolaires que l'on avait accordés depuis belle lurette aux Anglo-Québécois. Sous prétexte de ne pas vouloir attiser le mécontentement du Canada anglais et le conduire à déchiqueter l'accord du lac Meech, le gouvernement Bourassa avait poussé le « ridicule » jusqu'à plaider, dans la célèbre affaire Mahé, contre les Franco-Albertains et en faveur du gouvernement provincial qui les « brimait »¹⁰³ ! Qui pouvait donc « blâmer » les minorités francophones de s'être « résign[ées] à ranger les Québécois parmi leurs adversaires » et d'avoir substitué à la neutralité bienveillante, qu'elles avaient adoptée au moment du référendum de 1980, un fédéralisme beaucoup plus « militant¹⁰⁴ » depuis ? S'il y avait eu détérioration des rapports entre le Québec et la diaspora, c'était au premier d'en porter le blâme et, surtout, de rebâtir les ponts :

Ce n'est pas vain nationalisme que d'affirmer que les Canadiens-français [*sic*] sont nos frères. C'est reconnaître les rapports de forces. (En réalité, au sens strict, qu'ils le veuillent ou non, les Québécois sont encore des Canadiens français !) Le devoir de solidarité transcende les aléas de la politique au jour le jour [...].

[...] Il faudrait d'abord que les Québécois et leur gouvernement comprennent que c'est à eux, qui sont les plus forts, qu'il appartient de tendre la main aux autres francophones d'Amérique¹⁰⁵.

La réflexion produite à *L'Action nationale* sur la diaspora francophone, on le voit bien, ne donnait aucun signe de fléchissement, bien au contraire. Dans l'ensemble, les analyses continuaient d'osciller entre l'inquiétude face à son avenir et le

103. *Ibid.*, p. 1437.

104. *Ibid.*, p. 1437, 1433.

105. *Ibid.*, p. 1436, 1439.

devoir moral qu'avait le Québec, en tant que mère patrie d'une nation dispersée, de la soutenir. La nouveauté, s'il y en avait une, découlait de ce que la revue semonçait avec une véhémence croissante la classe politique québécoise, qu'elle accusait d'avoir trahi ses « frères » de la dispersion. Personne, cependant, n'aborda plus fréquemment la question des minorités que Rosaire Morin lui-même. Ses interventions se faisaient le plus souvent dans le cadre d'une chronique mensuelle intitulée « À travers l'actualité », qu'il utilisa abondamment pour souligner les défis qu'avaient à relever les groupes minoritaires, qu'il présentait souvent comme les « avant-postes » de la nation, à l'instar de Lionel Groulx à *L'Action française*, quelque soixante ans plus tôt, mais aussi les bons coups qu'ils réussissaient à faire. Il est vrai que Morin n'était pas toujours tendre à leur endroit, en particulier pendant les campagnes référendaires de 1992 et de 1995, au cours desquelles les dirigeants du milieu associatif francophone hors Québec appuyèrent largement les forces fédéralistes, rompant ainsi avec la « neutralité bienveillante » qu'ils avaient adoptée en 1980. Si le directeur de *L'Action nationale* déplora à maintes reprises la préférence qu'affichaient les minorités pour « le pays qui les opprim[ait] » au lieu de « la patrie du Québec¹⁰⁶ », à aucun moment ne proposa-t-il de leur tourner le dos. Au contraire, il alla jusqu'à faire des « francophones hors Québec » l'un des sept grands thèmes d'une vaste enquête qu'il lança sur la souveraineté à quelques mois du référendum de 1995¹⁰⁷. « Quoi qu'il en soit, *L'Action nationale* continue et continuera d'appuyer les francophones hors Québec dans leurs justes réclamations. Elle regrette toutefois qu'ils n'adoptent pas la neutralité française de la “non-indifférence et de la non-ingérence”¹⁰⁸ ». Aux minorités francophones, Morin pouvait pardonner certains écarts de conduite ; l'on était en famille, après tout, et il arrivait que les enfants se rebellent. Cependant, à l'endroit du père absent qu'était

106. Rosaire Morin, « À travers l'actualité », *AN*, février 1995, p. 263.

107. [Sans auteur], « Les Francophones hors Québec », *AN*, décembre 1994, p. 429-498.

108. Rosaire Morin, « À travers l'actualité », *AN*, février 1995, p. 263-264.

le gouvernement du Québec, le directeur de *L'Action nationale* savait se montrer impitoyable :

Notre attitude est diamétralement opposée à celle du gouvernement du Québec, qui a lâchement abandonné les minorités françaises depuis l'Acte de 1867. La défection de l'État québécois ressemble à celle de la France qui avait délaissé la Nouvelle-France en 1760. [...] Pourtant, Québec est la capitale du Canada français. Le Québec n'est pas à lui seul le Canada français. C'est le foyer, la patrie des francophones du Canada. Si le foyer national est myope, s'il va jusqu'à rejeter le cinquième de son être, il se résigne alors à perdre une partie de lui-même. Messieurs Bourassa et Parizeau ne sont pas presbytes¹⁰⁹.

B. « Exculturer » la diaspora ?

Les minorités (y compris les Acadiens, à l'évidence) représentaient ainsi « le cinquième » de l'« être » québécois. Il est difficile de concevoir définition plus organique, diasporique ou transfrontalière de la nation canadienne-française, une définition, en revanche, dont il n'était plus du tout certain qu'elle suscité la même ferveur qu'auparavant au sein des communautés francophones minoritaires elles-mêmes. À compter de la fin des années 1980, en effet, les dirigeants politiques et associatifs des groupes minoritaires amorcèrent un processus de redéfinition de leurs référents identitaires qui passerait par une acceptation plus grande, voire la célébration du régime constitutionnel de 1982 (le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé de 1990 y étant pour beaucoup), après qu'ils l'eurent conspué pendant plusieurs années. De plus, confrontés à l'augmentation du nombre de francophones « non canadiens-français » à l'extérieur du Québec, en même temps qu'à leur tendance à s'organiser, politiquement, de manière parallèle, en marge de la structure associative

109. La Direction [Rosaire Morin], « Mise au point », texte publié en accompagnement d'un article de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) sur l'entrée en vigueur de la loi ontarienne sur les services en français, « Le 18 novembre 1989 : un tournant historique pour l'Ontario français », *AN*, octobre 1989, p. 1008.

traditionnelle des groupes minoritaires, ces mêmes dirigeants entreprirent une réflexion substantielle sur la problématique du multiculturalisme, avec laquelle ils s'étaient largement réconciliés, et sur la nécessité de favoriser l'intégration de francophones issus de l'immigration internationale à leur propre projet politique et identitaire. Globalement, ces phénomènes devaient conduire les dirigeants associatifs de la « francophonie *canadienne* », comme on l'appellerait désormais, à prendre leurs distances par rapport à la conscience historique du Canada français, qu'ils présenteraient de plus en plus comme un obstacle à ce processus de refondation identitaire et à l'action interculturelle qui devait lui servir de moyen. Dans le même mouvement, plusieurs d'entre eux cesseraient de concevoir la francophonie canadienne et le Québec comme faisant partie de la même communauté de *destin*. Sans faire preuve d'indifférence envers le Québec, ils s'appliqueraient toutefois à définir les rapports qui devaient l'unir à la francophonie canadienne de manière beaucoup plus pragmatique, stratégique et matérielle que romantique ou nationaliste : le Québec, vu de cet angle, ressemblait davantage à un marché pour les créateurs et les entrepreneurs de la francophonie canadienne qu'à une mère-patrie. Plutôt que la mémoire ou le destin, c'était la langue, leur « francophonie » commune, mais en partie déshistoricisée, qui pouvait encore les rassembler¹¹⁰.

En somme, le processus de refondation identitaire de la francophonie canadienne se manifesta par une intégration symbolique beaucoup plus poussée qu'auparavant à l'espace national du Canada. Il n'est pas anodin de rappeler, à ce chapitre, que la Fédération des francophones *hors Québec* devint, en 1991, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), glissement sémantique qui laisse deviner que les minorités ne comptaient plus se (re)présenter comme une diaspora excentrée. À *L'Action nationale*, ces phénomènes ne passèrent pas inaperçus. Rosaire Morin, saisi d'inquiétude, fit valoir à plusieurs

110. Nous avons développé ces thèses dans Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op. cit.*

reprises que, bien qu'il fût nécessaire de respecter l'autonomie de chacun des groupes francophones du pays, il fallait néanmoins veiller à ce que leurs rapports continuent de loger à l'enseigne de la « fraternité » et de la « solidarité », s'ils comptaient éviter l'affaiblissement et la marginalisation qui les guettaient toujours¹¹¹. En 1990, au moment de commenter une étude produite par Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill encourageant vivement la FFHQ à accepter pleinement le principe du multiculturalisme comme fondement du processus d'intégration sociale de la francophonie canadienne, Morin exhorta les minorités à ne pas « nous négliger », c'est-à-dire le Québec, sous prétexte de ne plus vouloir « négliger les communautés ethniques de langue française¹¹² ». Ailleurs, il jugea « bizarre » que « les francophones hors Québec [fussent] regroupés en une association nationale [la FCFA] qui exclu[ai]t les francophones du Québec ». « Pourtant, nous avons à défendre la même culture, la même langue...¹¹³ »

Il faut donc constater un premier paradoxe : au moment même où les voix se multipliaient à *L'Action nationale* pour réclamer que se rapprochent le Québec et les groupes francophones minoritaires, ces derniers, sous l'impulsion d'un grand nombre de facteurs politiques, démographiques et institutionnels, prenaient nettement leurs distances par rapport à la « mère patrie » avec un détachement inimaginable à peine dix ans plus tôt. À ce premier paradoxe s'en ajoute un second, car si la revue faisait incontestablement la part belle à la diaspora, cela n'empêcha pas une réflexion distincte et parallèle de prendre forme dans ses pages et de proposer, à partir du début des années 1990, une autre interprétation de la « question nationale », moins traditionaliste et nettement moins portée à accorder la même valeur symbolique aux minorités francophones. Depuis la Révolution tranquille,

111. Rosaire Morin, « En marge de l'actualité », *AN*, novembre 1988, p. 803.

112. *Id.*, « Questions d'action nationale », *AN*, septembre 1990, p. 1020. La version finale de l'étude de Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill fut publiée l'année suivante : *Les Communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1991, 136 p.

113. *Id.*, « À travers l'actualité », *AN*, janvier 1994, p. 117.

et indépendamment de l'orientation idéologique particulière de chacun, il paraît clair que, sauf exception, les nationalistes avaient posé la question de la diaspora au regard d'une conscience historique forte qui fondait la compréhension qu'avait la nation d'elle-même sur le partage d'une expérience commune, d'une mémoire qui servait, en retour, à projeter la collectivité dans l'avenir. Que le projet politique qui en avait résulté eût inclus ou non la diaspora pouvait faire l'objet d'un débat, comme nous l'avons vu, mais il reste que la représentation que l'on s'en était faite oscillait, pour l'essentiel, entre les deux figures du « frère » et du « repoussoir ». Jamais la diaspora n'avait encore suscité un sentiment d'étrangeté ou d'altérité dans la conscience historique des collaborateurs de *L'Action nationale*. Or c'est ce rapport particulier au passé, ainsi que les devoirs politiques et nationaux qui en découlaient, qui s'effilocheait, à partir du début des années 1990, au fur et à mesure que s'imposerait la problématique du pluralisme et de l'intégration des minorités ethnoculturelles au projet québécois de société.

Comme la francophonie minoritaire, en effet, le Québec prenait conscience avec une acuité grandissante des défis posés par le pluralisme ethnoculturel au regard de ses propres efforts de construction identitaire et politique. Cette prise de conscience résultait de l'imbrication de facteurs à la fois anciens et nouveaux. Les inquiétudes qu'éprouvaient les nationalistes depuis les années 1960 par rapport à la faiblesse du taux de fécondité des Québécois francophones s'étaient à peine calmées. Si la crise de Saint-Léonard avait déclenché une suite d'événements ayant conduit, en 1977, à l'adoption de la *Charte de la langue française*, les collaborateurs de la revue comprirent, quinze ans plus tard, que les « enfants de la loi 101 », s'ils avaient pu acquérir une maîtrise suffisante du français, ne s'étaient pas tous intégrés pour autant au projet québécois de société. C'est ce qu'arguèrent, entre autres, Gisèle Belzile et Jeanne Laperrière, deux enseignantes de l'école Saint-Luc de Montréal, l'une des plus diversifiées du

Québec, sur le plan ethnoculturel¹¹⁴. Les auteures déplorèrent que, près de vingt ans après l'adoption de la loi 101, le capital symbolique de la culture française, au Québec, avait à peine grossi. Les immigrants et leurs enfants qualifiaient autant, sinon plus que jamais la culture québécoise de « dépassée » et de « folklorique », ne voyant en elle qu'une culture « de cabane à sucre, de ceinture fléchée¹¹⁵ » se tenant à l'écart de la modernité anglo-américaine. Le problème était compliqué par le fait que la population allophone était concentrée en certains milieux, en particulier dans la métropole montréalaise, faisant en sorte que ses contacts avec la majorité francophone étaient trop peu nombreux pour engendrer des échanges culturellement et politiquement significatifs. Le fait d'évoluer ainsi en vase clos poussait les minorités ethnoculturelles à avoir recours spontanément à l'anglais dans leurs échanges quotidiens et à ne voir chez les francophones « qu'une ethnie parmi tant d'autres¹¹⁶ ». Il était donc impératif que l'État québécois intervînt pour faciliter leur intégration à la société majoritaire en adoptant une longue série de mesures, dont la première était l'abolition du financement destiné aux écoles et aux commissions scolaires confessionnelles, vestiges d'un temps révolu, et leur remplacement par des structures linguistiques¹¹⁷. Au final, les auteurs proposèrent de rejeter le modèle ghettoïsant du multiculturalisme canadien, impraticable au Québec, en faveur d'une véritable politique d'intégration sociale mettant de l'avant des valeurs auxquelles chacun, indépendamment de son origine ethnoculturelle, pouvait adhérer. Du « droit à la différence », il fallait maintenant passer au « droit à l'intégration¹¹⁸ ».

L'on entrevoit immédiatement que l'application d'une telle politique d'intégration risquait de passer par la mise à distance de ce qui subsistait encore de la conscience historique du

114. Gisèle Belzile et Jeanne Laperrière, « L'École et le défi de l'intégration des immigrants », *AN*, décembre 1995, p. 25-39.

115. *Ibid.*, p. 28.

116. *Ibid.*, p. 29.

117. *Ibid.*, p. 38.

118. *Ibid.*, p. 35.

Canada français dans l'identité québécoise. À quoi pourraient bien ressembler les rapports entre les groupes francophones minoritaires et le Québec, à la suite d'un tel réaménagement symbolique et institutionnel ? Les auteures ne posèrent pas la question, contrairement au sociologue Fernand Harvey, de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), qui fut sans doute le premier, et l'un des rares, à le faire, du moins dans les pages de *L'Action nationale*. Dans un article qu'il publia en septembre 1990 pour analyser les valeurs qui caractérisaient désormais la « société nouvelle » qu'était devenu le Québec, Harvey réfléchit, entre autres choses, au choix déchirant qui l'attendait par suite de l'immigration et de la diversification ethnoculturelle qui l'accompagnait :

La société canadienne-française a pris conscience assez tardivement de la nécessité d'une ouverture institutionnelle et culturelle au phénomène de l'immigration. Depuis, d'importants débats agitent notre société sur la nature de l'intégration proposée aux immigrants et aux membres des communautés culturelles. Ce débat pose le problème des valeurs à promouvoir dans une société pluraliste qui veut en même temps préserver son caractère français. Le vieux débat sémantique entre l'appellation « Canadien-Français » et l'appellation « Québécois » témoigne des tensions non résolues entre culture et territoire. Tous les Canadiens-Français n'habitent pas le Québec et tous les Québécois ne sont pas des Canadiens-Français. Comment résoudre ce dilemme ? Où faire les choix¹¹⁹ ?

Harvey, que ce dilemme semblait tenailler cruellement, ne se hasarda pas à y proposer une solution. Il plaida simplement et modestement pour que l'adoption de valeurs nouvelles reflétant les transformations qu'avait connues le Québec, depuis les années 1950, ne servît pas de prétexte à réduire en cendres sa « conscience historique » : « [P]eut-être avons-nous oublié, à notre insu, qu'on ne peut construire une nouvelle culture sans

119. Fernand Harvey, « Des valeurs pour une société nouvelle », *AN*, septembre 1990, p. 948-949.

puiser dans les couches profondes de notre inconscient collectif. [...] Au lieu de ne chercher dans l'histoire que les mouvements d'avant-garde et de rejeter le reste comme un magma médiéval, peut-être conviendrait-il d'y retrouver les lignes de force de notre existence¹²⁰ ».

Il faut bien reconnaître, toutefois, que ce n'étaient pas tous les collaborateurs qui éprouvaient les états d'âme de Fernand Harvey face à l'amenuisement de la conscience historique du Québec et des conséquences que comporterait vraisemblablement le phénomène au regard de ses rapports avec la diaspora francophone. C'est encore en 1990 que Gérard Bouchard, historien à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC), publia dans *L'Action nationale* un article programmatique sur le défi du pluralisme ethnique dans le contexte québécois, un article qui devait le lancer sur la trajectoire intellectuelle et professionnelle que l'on sait. Appelé à devenir l'un des penseurs les plus influents de l'américanité et de l'interculturalisme au Québec, Bouchard proposa de rompre radicalement avec la conscience historique du Canada français et de penser le Québec comme une société « neuve », libérée du poids de l'ethnicité et de la mémoire, et cimentée par une double référence territoriale et linguistique : « L'histoire récente fournit [...] de nombreux exemples de sociétés politiques pluriethniques qui doivent trouver leur principe constitutif ailleurs que dans un passé commun et une culture uniforme¹²¹ ». C'est toutefois en 1997, soit deux ans après avoir fait son entrée au comité éditorial de *L'Action nationale*, que Bouchard explicita sa vision du Québec comme une « collectivité neuve », c'est-à-dire comme une « société américaine [dé]lestée d'un héritage européen¹²² », un héritage que la pensée nationaliste des générations précédentes

120. *Ibid.*, p. 952. Comme nous l'avons mentionné en introduction, Fernand Harvey produirait plus tard plusieurs études très éclairantes sur les relations entre le Québec et la francophonie canadienne dont, en particulier, l'Acadie (cf. notes 4 et 8).

121. Gérard Bouchard, « Les Rapports entre l'individu, la société et l'État dans un contexte pluriethnique : à la recherche d'un modèle », *AN*, octobre 1990, p. 1047.

122. *Id.*, « Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale. Réflexion sur le Québec et la diversité », *AN*, avril 1997, p. 133.

avait magnifié, soutenait-il, au mépris des réalités culturelles et politiques du Nouveau Monde. Le paradigme de l'américanité devait ainsi permettre de réaliser le « rêve d'ouverture et d'émancipation d'une francophonie originale en territoire québécois¹²³ » en purgeant la mémoire de son contenu ethnique, voire ethnociste, en la « reprogramm[ant] sans cesse¹²⁴ » afin de la départiculariser et de la rendre accessible à tous, sans égard à l'origine ethnique, et en faisant de la langue française, largement déshistoricisée, encore une fois, le seul lieu de l'intégration « nationale » du Québec « nouveau ». Où se situaient les groupes francophones minoritaires, dans le modèle bouchardien ? « La nouvelle nation s'est dissociée de la diaspora canadienne-française nord-américaine et elle est maintenant identifiée au territoire du Québec¹²⁵. » La phrase est laconique, clinique. Nul besoin de justifier ce raisonnement plus avant, la chose allant simplement de soi. La fonction de mère patrie ou de métropole du Québec était ainsi évacuée, non parce que l'assimilation des minorités paraissait irréversible à l'auteur et que rien n'aurait servi de disperser les énergies, mais parce que plus rien, sur les plans culturel et politique, ne les rattachait au Québec, qui avait définitivement rompu avec la conscience historique du Canada français. La diaspora francophone, en réalité, n'en était plus une ; le Québec comme collectivité neuve n'avait pas de diaspora. Il est tentant de souligner le curieux paradoxe que représentait cette volonté de réconcilier le Québec avec son américanité, c'est-à-dire de le définir en fonction de son expérience du Nouveau Monde, présenté comme le lieu de tous les recommencements, alors que, dans le même mouvement, l'on « désignifiait » l'expérience, voire l'appropriation qu'en avaient faite ses propres ressortissants, au gré de leurs migrations continentales séculaires. Dans le modèle bouchardien de la collectivité neuve, la diaspora était

123. *Ibid.*, p. 137.

124. *Ibid.*, p. 121.

125. *Ibid.*, p. 118.

« exculturée¹²⁶ », pour ainsi dire, bannie de l'espace national et de la conscience historique du Québec. Les figures du frère et du repoussoir étaient donc écartées, supplantées par celle de l'étranger, ou de l'« autrui », mais un autrui assez peu significatif, tout compte fait. Ainsi, les groupes francophones hors Québec ne portaient pas plus de sens historique pour le Québec que, par exemple, la population d'origine ukrainienne de l'Alberta ou les descendants d'immigrants irlandais au Massachusetts...

CONCLUSION

À l'époque où la nation « débordait les frontières », avant la Révolution tranquille, c'est essentiellement à travers le prisme d'une conception diasporique du Canada français que l'on avait conçu les rapports entre le Québec et les collectivités francophones minoritaires du pays, parfois même du continent ; une conception qui n'avait pas été qu'une idée vaporeuse, puisqu'elle s'était incarnée très concrètement dans une organisation sociale structurée pour l'essentiel par l'institution cléricale et ses nombreuses ramifications « paracléricales ». Cette organisation sociale avait souvent été incomplète, parfois tronquée, mais elle n'avait pas manqué de matérialité pour autant. Elle avait servi, du moins à l'intérieur des limites que nous venons d'esquisser, à rattacher la « diaspora » à la « mère patrie » sur le double plan des institutions et des représentations symboliques. Certes, il est possible que la francophonie minoritaire ait pu susciter au Québec un sentiment d'indifférence à certains moments et dans certains milieux¹²⁷, avant même les années 1960, une indifférence qui avait peut-être augmenté avec le siècle ; il est vrai aussi que leurs relations mutuelles, constamment soumises à des forces

126. Nous empruntons ce concept par analogie à la sociologue Danièle Hervieu-Léger, qui l'a conçu pour mettre en relief la profondeur de la rupture culturelle survenue entre la France contemporaine et le catholicisme, une rupture qui déborde ainsi largement sa dimension politico-institutionnelle stricte. Voir Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003, 334 p.

127. Yves Frenette, Jean-Philippe Croteau et France Martineau, « Les Représentations du Canada français et de sa langue dans la presse en 1912-1913 », dans Laurence Arrighi et Karine Gauvin (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 173-197.

centripètes et centrifuges, n'avaient jamais cessé de se remodeler au gré de leur évolution démographique, socioculturelle et politique. Il est beaucoup moins probable, à l'inverse, que la francophonie minoritaire ait pu susciter au Québec jusqu'à un sentiment d'étrangeté ou d'altérité. Avant les années 1960, dans l'ensemble, on avait pensé leurs relations en fonction du postulat de leur consubstantialité et à l'aune d'une conscience historique commune.

Si l'historiographie soutient, de manière générale, que la conception diasporique de la « nation française d'Amérique » s'est éteinte au moment de la Révolution tranquille, renvoyant le Québec et les groupes minoritaires dos à dos, notre étude montre qu'il faut faire preuve de circonspection en essayant de comprendre le réaménagement subséquent de leurs rapports mutuels. Certes, la structure institutionnelle du Canada français fut largement démantelée pendant les années 1960, mais il semble bien que les représentations symboliques qu'elle avait portées et qui, en retour, lui avaient donné un sens aient été moins facilement solubles. Il faut s'assurer, alors, d'éviter les amalgames : de toute évidence, les nationalistes n'ont pas nécessairement relégué la diaspora aux oubliettes en même temps qu'ils s'appliquèrent à jeter aux poubelles de l'histoire la thèse des deux peuples fondateurs du Canada. La refondation politique et constitutionnelle qu'ils appelaient de leurs vœux n'était pas incompatible avec le maintien d'une conscience historique définissant la nation en termes diasporiques, signe que la frontière séparant traditionalisme et néonationalisme n'était pas aussi étanche qu'il n'y paraît, à première vue. En effet, l'exemple de *L'Action nationale* montre que l'idée que l'on se faisait du Québec, au lendemain des années 1960, oscillait entre deux pôles renfermant, dans l'espace qui les séparait, plusieurs tons de gris. Le premier voyait dans le Québec la « métropole » ou la « mère patrie » d'une nation définie en termes diasporiques, pour laquelle les groupes minoritaires (y compris l'Acadie, pourtant issue d'un effort de peuplement largement distinct) pouvaient servir tantôt d'avant-postes, tantôt

de repoussoirs ou d'avertissements prémonitoires. La distinction que faisait Fernand Dumont entre « communauté nationale » et « communauté politique » semble trouver ici toute sa pertinence. Dans *Raisons communes*, paru en 1995, le sociologue de Laval postulait que ces deux modes d'organisation, pour légitimes qu'ils fussent, renvoyaient néanmoins à deux modes de cohésion, d'allégeance et de solidarité distincts¹²⁸. La communauté nationale se fondait sur le partage d'un « héritage historique » auquel s'ajoutait la volonté explicite d'y adhérer (ce que nous appelons la conscience historique), tandis que la communauté politique, ou l'État, servait à garantir à l'individu-citoyen « l'égalité des droits fondamentaux » par l'établissement de normes et de procédures que chacun se voyait contraint de respecter. « Le Québec n'est pas une nation », soutenait Dumont avant d'ajouter que « la nation francophone ne se limit[ait] pas au territoire québécois¹²⁹ ». Ainsi, si la diaspora francophone appartenait à la communauté nationale « francophone », elle se voyait exclue de la communauté politique « québécoise », bien qu'il faille encore nuancer cette affirmation à la lumière des propositions d'action extraterritoriale faites, comme nous l'avons vu, par quelques-uns des collaborateurs de *L'Action nationale*.

À la différence du premier, le second pôle, qui émergea beaucoup plus tardivement, faisait du Québec une collectivité « neuve » dont le lien national devait se fonder sur le principe d'une citoyenneté francophone « libérée » des pesanteurs de l'ethnicité, de la tradition et de la mémoire, ainsi que des exigences de solidarité nationale transfrontalière qui les accompagnaient. Gérard Bouchard, qui devint rapidement le principal maître à penser de cette école, s'appliqua ainsi à réconcilier communauté nationale et communauté politique, qui se compénétraient, à présent, au point de se confondre l'une dans l'autre. Cet effort de « refondation » nationale ne pouvait se faire, toutefois, qu'au prix de la dissolution de la conscience historique du Canada

128. Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 51-73.

129. *Ibid.*, p. 5.

français, celle de Dumont, notamment, dans laquelle Bouchard ne voyait plus qu'une manifestation rétrograde d'ethnisme¹³⁰. Les « frères » de la diaspora se voyaient ainsi « exculturés » ou simplement déshérités, transformés en « étrangers », bien qu'ils eussent commencé, au même moment, à poser par eux-mêmes des gestes de distanciation par rapport à la « mère patrie », alors que s'intensifiait leur intégration symbolique au Canada, l'« État-hôte » étant en passe de devenir, une fois pour toutes, l'« État-parent ». Le processus d'« exculturation » n'est donc pas un chemin à sens unique... Il s'agit aussi d'un chemin sinueux, aux détours multiples, comme en témoigne la fondation, en 2008, du Centre de la francophonie des Amériques (CFA) par le gouvernement québécois. Le CFA semble procéder, en effet, d'une certaine dynamique politico-identitaire transfrontalière, sans toutefois que cette dynamique soit nécessairement fondée sur le partage d'une conscience historique forte, si l'on considère sa volonté d'étendre son action jusqu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Que cette francophonie se définisse ou non par sa dimension strictement linguistique ou « francophonique », nous tenons néanmoins la preuve que tout n'a pas encore été dit sur l'histoire des rapports entre le Québec et la francophonie minoritaire, pas plus en 1995 qu'en 1969, y compris à *L'Action nationale*, selon toute vraisemblance.

Mais trêve de digression ! Concluons simplement cette étude en reconnaissant que, malgré la « concurrence », pour ainsi dire, entre différentes conceptions du Québec faisant de lui tantôt la « mère patrie » d'une nation diasporique, tantôt une « collectivité neuve » en perpétuelle refondation, il appert que les minorités

130. Dumont ayant rendu l'âme en 1997, c'est le philosophe Serge Cantin qui se chargea de déconstruire l'interprétation « fallacieuse » que faisait Bouchard de sa pensée, qui était foncièrement culturelle et n'avait donc rien d'ethniste. Voir Serge Cantin, « Nation et mémoire chez Fernand Dumont. Pour répondre à Gérard Bouchard », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 1, automne 2000, p. 40-59. Cantin réagissait, plus précisément, à un ouvrage qu'avait publié Bouchard en 1999 et qui reprenait, en les développant considérablement, les idées contenues dans l'article qu'il avait fait paraître dans *L'Action nationale* en 1997 (Gérard Bouchard, *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999, 160 p.).

francophones ont continué, pendant toute la période à l'étude, de représenter un enjeu symbolique de première importance à *L'Action nationale*. Notre démarche a permis de mieux percevoir, sinon l'ambiguïté de la conscience historique des nationalistes québécois, du moins les paramètres à l'intérieur desquels on a voulu la définir et la redéfinir au lendemain des mutations idéologiques, politiques et institutionnelles de la Révolution tranquille. Que les francophones hors Québec aient été conçus comme des frères, des repoussoirs ou des étrangers en dit long sur la représentation que se faisait le Québec de lui-même, sur le type d'action politique et d'intégration sociétale que l'on revendiquait pour lui, et sur l'environnement politique et intellectuel dans lequel évoluait la « diaspora » elle-même au regard des rapports à (re)construire avec la « mère patrie ».